ISSN 0024-7650

lutte ouvrière

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1323 - 12 novembre 1993 - prix : 9 F

LO

TOUS ENSEMBLE CONTRE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET LICENCIEMENTS !

M6189 - 1323 - 9,00 F

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

TOUS ENSEMBLE CONTRE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET LICENCIEMENTS

Le gouvernement de Balladur a dû reculer, ne serait-ce que provisoirement, devant l'explosion de colère des travailleurs d'Air France. Mais la fin de la grève, marquée par la division syndicale, a bien montré que le gouvernement a bien plus à craindre de la détermination des travailleurs eux-mêmes, lorsqu'ils se fâchent, que de celle des organisations syndicales.

Les travailleurs d'Air France ont ouvert une brèche dans le mur patronal et gouvernemental. Mais les organisations syndicales ne semblent pas le savoir.

Elles semblent tout faire pour diviser les travailleurs, disperser leurs luttes, les canaliser dans un cadre bien sage qui ne fasse peur à personne et qui risque de lasser les travailleurs eux-mêmes.

Il est prévu pour le jeudi 18 novembre une journée d'action avec grèves et manifestations pour le secteur public, les entreprises d'Etat et assimilées. Mais le métro parisien est appelé à la grève les 9 et 10 novembre, Air Inter le 10, la Sécurité sociale le 15, EDF le 23 et le matériel SNCF (pourquoi le seul matériel ?) le 25 ! On voudrait démoraliser les travailleurs, déconsidérer l'idée d'une lutte unique qu'on ne s'y prendrait pas mieux. Et encore, tous les syndicats ne sont pas d'accord pour appeler à chacune de ces journées.

On pourrait comprendre qu'après la brèche ouverte par Air France il soit plus efficace de l'élargir par la lutte des travailleurs du secteur public et des entreprises nationalisées qui sont peut-être plus aptes à entrer en lutte à l'heure actuelle sur des revendications communes. Ils sont menacés de la même façon : privatisations, totales ou partielles, réductions majeures d'effectifs dans les services publics, voire diminutions pures et simples de salaires, comme la tentative en fut faite pour les plus mal payés d'Air France.

Mais là, quelle justification y a-t-il à diviser ainsi les luttes des travailleurs du secteur public ? Aucune, si ce n'est encore une fois d'émietter leurs forces et de les lasser, voire de lasser les autres catégories de salariés qui pourraient beaucoup plus facilement admettre une lutte d'ensemble, y compris de longue durée, que des grèves coup sur coup, qui ne peuvent apparaître que comme des luttes pour des avantages catégoriels.

Pourtant, les travailleurs du privé sont touchés en tant qu'usagers par les réductions d'effectifs et de crédits de la SNCF, des hôpitaux, de l'Education nationale, de la Poste et bien d'autres. Leur privatisation même partielle aboutirait à une diminution de la qualité des services publics pour toute la population et avant tout pour la population laborieuse.

De plus, si les travailleurs des services publics réussissent à faire encore reculer le gouvernement, tous les travailleurs, y compris du privé, seront en meilleure position pour se défendre face à leurs patrons. Car il ne faut pas croire que le patronat ne partage pas les craintes du gouvernement.

Alors les travailleurs appelés à la grève dans les jours qui viennent n'ont pas d'autre choix que de participer le plus largement possible à ces mouvements. S'ils échouent, les syndicats en tireront argument pour ne rien faire de plus et le gouvernement comme le patronat en seront renforcés.

S'ils réussissent, ce sera la preuve que la colère des travailleurs d'Air France est partagée par l'ensemble des travailleurs de l'Etat. Ce ne sera pas une grève générale du secteur public et nationalisé. Mais cela en sera peut-être la préparation. Chacun comptera dans ces mouvements.

Il ne faut pas se cacher non plus que les travailleurs en lutte doivent se préoccuper de diriger ces luttes eux-mêmes, sans être à la merci d'un ou de deux syndicats qui veulent abandonner sans que la victoire soit acquise.

Oui, cela peut se faire. Les travailleurs d'Air France ont trouvé tout seuls les moyens de leur lutte et les travailleurs peuvent trouver les moyens de coordonner eux-mêmes l'ensemble de leurs combats.

Arlette LAGUILLER

Réunions publiques de LUTTE OUVRIÈRE

avec

Arlette LAGUILLER

"Le communisme a-t-il fait faillite ?"

Vous êtes communiste, vous l'avez été, ou vous vous interrogez sur les bouleversements à l'Est,

Arlette Laguiller

vous invite

• à ANGERS
Mardi 16 novembre
à 20 h 30
Maison des Arts Bellefontaine
Avenue Montaigne

• à MARSEILLE
Mardi 23 novembre
à 20 h 30
à l'Alhambra
340, boulevard Chave - Marseille 5e
Tram 68 - arrêt : gare de la Blancarde

• à NANTES
Mercredi 17 novembre
à 20 h 30
Salle de la Manu
Boulevard de Stalingrad

• à TOULOUSE
Jeudi 25 novembre
à 20 h 30
Bourse du Travail
Place Saint-Sernin

• à RENNES
Jeudi 18 novembre
à 20 h 30
Maison du Champ de Mars
6, cours des Alliés

• à BORDEAUX
Vendredi 26 novembre
à 20 h 30
Athénée Municipal
Place Saint-Christoly

• à NANCY
Vendredi 19 novembre
à 20 h 30
Palais des Congrès
Rue du Grand Rabbin Haguenauer

• à BOURGES
Dimanche 28 novembre
à 16 heures
Palais des Congrès

• à BELFORT
Samedi 20 novembre
à 16 h 30
Centre Culturel des Résidences
Rue de Madrid

• ORLÉANS
Mardi 30 novembre
à 20 h 30
Salle Fernand Pellicer
La Source
(face au Centre de Chèques Postaux)

Les trente-deux heures du Sénat

LES "CHIMÈRES" ...ET CEUX QUI LES CRAIGNENT !

Lorsque des représentants de la bourgeoisie se disent favorables à la diminution du temps de travail, les travailleurs ont de quoi se méfier. Car, comme l'a rappelé un sénateur, lors du débat au Sénat sur cette question, il ne peut être question que les patrons imitent Saint Martin – celui qui partagea son manteau pour protéger un pauvre du froid – l'économie ne le supporterait pas.

Michel Giraud, le ministre du Travail, a tenu à mettre les points sur les "i" en avertissant qu'il faut se garder, dans le débat sur les 32 heures, de *"trois chimères"*. *"Première chimère : c'est 32 heures payées 39. Deuxième chimère, la réduction du temps de travail va règler le problème de l'emploi. Troisième chimère : c'est avec la semaine de 32 heures que l'on va repenser l'organisation d'une vie de travail."* Alors, si la réduction du temps de travail ne pourra ni résoudre le problème de l'emploi, ni permettre de mieux réorganiser sa vie, à quoi peut-elle donc servir ? Eh bien, dans l'optique des auteurs de l'amendement voté par le Sénat le 9 novembre et autorisant "l'expérimentation" de la semaine de 32 heures, à diminuer les salaires.

L'amendement n'a été adopté que par 147 voix contre 138. De nombreux sénateurs du RPR, de l'UDF ou de l'Union centriste ont voté contre ou se sont abstenus. Ils ont eu peur que les travailleurs croient aux "chimères" dénoncées par Giraud !

Pourtant, l'amendement contenait en substance de bien alléchantes propositions : toute diminution d'horaire doit s'accompagner d'une baisse des salaires, le nouvel horaire sera calculé en durée annuelle, on pourra ainsi travailler 25 heures quelques semaines et 40 heures les autres ; tout employeur qui diminue l'horaire inital d'au moins 15 % devra compenser par des embauches correspondant à 10 % de l'effectif moyen de l'entreprise. Soit dit en passant, cela ne compense pas totalement la diminution d'horaire ! Et puis bien sûr, tous les patrons ayant recours à la baisse des horaires se verront offrir une aide de la part de l'Etat qui pourrait être équivalente à une réduction de 40 % des charges sociales la première année et 30 % les deux autres années.

Malgré l'aspect engageant des avantages promis, beaucoup de commentateurs patronaux se sont montrés hostiles à cette semaine de 32 heures proposée à titre expérimental par le gouvernement. Certains, comme Louis Souvet, sénateur RPR et ancien directeur du personnel de chez Peugeot, y voit le *"retour à un socialisme romantique"* menant tout droit *"à un nouveau Grenelle avec son cortège de revendications irréalistes."*

Mais d'autres, plus prosaïquement, estiment que la récente loi quinquennale sur l'emploi leur offre tout autant de possibilités. Si une entreprise dit voir son activité baisser, elle peut avoir recours au chômage partiel, désormais mieux indemnisé par l'Etat, et demain elle pourra avoir recours au temps réduit indemnisé de longue durée avec l'aide des pouvoirs publics. Si une entreprise veut adapter sa production aux sautes des carnets de commandes, elle pourra négocier une annualisation du temps de travail qui lui donnera non seulement la possibilité de faire alterner semaines courtes et semaines longues, mais aussi de réaliser des économies sur les salaires en ne payant pas les heures supplémentaires, pour peu que les horaires ne dépassent pas, en moyenne sur l'année, la durée hebdomadaire retenue dans l'accord d'entreprise.

Alors, pour tous ces patrons déjà heureux, pourquoi s'ennuyer avec une législation qui risque de donner, suivant l'expression d'un sénateur, *"un formidable appétit à l'espoir des employés qui n'ont pas entendu que leur salaire baisserait"*. Au point que l'on peut se poser la question : quelle mouche a bien pu piquer Giraud et Balladur de soutenir cet amendement. On verra à l'Assemblée, si le gourvernement soutient réellement cette tentative de légaliser une baisse supplémentaire des salaires, via la réduction du temps de travail, ou bien, si, après l'exemple des salariés d'Air France, il ne craint pas au contraire que les travailleurs refusent que leur salaire soit amputé et ne revendiquent les 32 heures sans diminution de la paye.

Georges LATTIER

A la Recherche de Madame Reprise (économique)

Mieux que les pronostiqueurs du tiercé, les prétendus experts en économie ne cessent de nous faire part de leurs analyses et de leurs prévisions, le plus souvent contradictoires.

Ainsi l'INSEE aurait détecté des *"frémissements de reprise"* au second trimestre de cette année... tout en confirmant que la croissance économique reculerait bien de 0,7 % en 1993. Evidemment, à côté des précédentes études qui prévoyaient –0,8 %, certains peuvent y voir un léger mieux... mais qui n'a rien de rassurant. D'autant que pour l'emploi – et il faut bien les experts de l'INSEE pour le constater – la situation continue à se dégrader au point que l'on devrait dépasser 12 % de la population active au chômage d'ici la fin de l'année.

Quant à la baisse des taux d'intérêt, dont le gouvernement nous disait qu'elle devait contribuer à la relance, elle a bien eu lieu... sans grand résultat. En revanche, certains analystes voient aujourd'hui, dans la stagnation prévisible de cette baisse, un handicap de plus à une éventuellle reprise des activités !

Alors, l'espoir pourrait-il venir d'un léger mieux aux Etats-Unis ? Ce n'est même pas sûr, car dans l'immédiat, cette "reprise" américaine serait, selon les commentateurs de la Bourse, responsable de la chute de près de 5 % enregistrée par les valeurs francaises début novembre. Ce qui il est vrai ne veut rien dire, les divagations de la Bourse ne traduisant depuis longtemps pas grand-chose... à part les gains des boursicoteurs.

Alors comprenne qui pourra, mais une chose est sûre : les "experts" économiques ne savent pas où va l'économie mondiale. C'est pourtant visible à l'œil nu : vers la catastrophe.

R.M.

Agitation dans les facultés

Manifestation de Nantes le 4 novembre.

LE BOT/GAMMA

UN GOUVERNEMENT ECHAUDE !

Il n'aura pas fallu bien longtemps d'agitation pour que le gouvernement remballe son projet de modifier les modalités d'attribution de l'Allocation de Logement Social (ALS), largement octroyée aux étudiants par le précédent gouvernement.

Il s'agissait d'essayer de limiter le nombre d'étudiants susceptibles de recevoir cette allocation mensuelle, d'un montant de 945 F en province et 1 074 F à Paris. Pour en bénéficier, il suffisait jusque-là à un étudiant de déclarer sur l'honneur qu'il habitait seul et n'avait aucun revenu. Or la réforme prévoyait de ne verser intégralement ces sommes qu'aux seuls boursiers tandis que, pour les autres, le montant devait être modulé en fonction des revenus des parents.

Manque de chances pour les auteurs du projet, celui-ci ajoutait un sujet de mécontentement de plus à une rentrée universitaire où s'accumulait, dans certaines universités, la grogne liée au manque d'heures d'enseignement, à l'insuffisance des locaux et des équipements. Et le gouvernement Balladur, qui n'a bien sûr pas oublié la vague étudiante de 1986 qui s'était terminée par le retrait du projet Devaquet, a préféré jouer la carte de la prudence. Les récents événements sociaux y sont sans doute aussi pour quelque chose…

En tout cas, il a suffi que le mouvement frémisse à Nantes et que, sous l'impulsion des syndicats étudiants, des signes de tension se fassent jour ici ou là, pour que le gouvernement remballe son projet. Il a finalement décidé que tous les étudiants dont les parents déclarent moins de 20 000 F de revenus par mois, et tous ceux fiscalement indépendants qui gagnent moins de 3 300 F toucheront l'Allocation de Logement Social dans son intégralité. Comme aucun des actuels bénéficiaires de cette allocation ne verrait celle-ci remise en question, la réduction du taux devrait au bout du compte ne concerner dans l'immédiat qu'une petite partie des étudiants et ne serait appliquée que progressivement.

Après la mise au rencart de la réforme de la Loi Falloux il y a quelques mois, puis de la réforme de la loi Savary, ce recul est fort significatif de la crainte du gouvernement à l'égard de tout de qui pourrait déclencher une vague d'agitation politique ou sociale. Et les deux ministres, chargés l'un de l'Education nationale et l'autre de l'Enseignement supérieur, pourraient bien avoir intérêt à revoir en baisse – ou à remettre à au-delà des prochaines élections – tout projet de réforme tant soit peu ambitieux et imprudent.

Cette réaction du gouvernement montre en tout cas que, pour le moment du moins, celui-ci préfère céder que prendre des risques ; et cette réaction est un encouragement pour tous ceux qui ont besoin de lui faire ravaler quelques mauvaises copies, à l'université ou ailleurs.

C'est d'ailleurs la conclusion que semblent en avoir tirée des étudiants qui, le mardi 9 novembre, ont manifesté dans différentes villes de province pour réclamer que des crédits soient débloqués pour les universités.

Henriette MAUTHEY

LE PALAIS DE JUSTICE DE PARIS CÔTÉ COUR

Le journal *Libération* s'est fait l'écho des conditions scandaleuses dans lesquelles les étrangers en instance de reconduite à la frontière sont "retenus", à Paris, dans les sous-sol du Palais de Justice. Ces étrangers qui ne sont pas placés en "détention" mais simplement en "rétention", et qui ne devraient donc même pas être assimilés à des prisonniers, sont parqués dans des conditions de promiscuité, d'hygiène et d'insalubrité, pires qu'en prison. Quant à leurs droits, ils sont loin de pouvoir tous les exercer.

La procédure de rétention pendant sept jours des étrangers en attente d'une décision de reconduite à la frontière date d'une loi d'octobre 1981. Et depuis douze ans, le scandale des conditions de rétention à Paris se perpétue, au point qu'une commission du Conseil de l'Europe, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements dégradants, avait adressé en 1991 une mise en garde au gouvernement français *"en raison notamment des graves déficiences constatées en matière d'hygiène et de salubrité"*. Et malgré les engagements du gouvernement de l'époque d'y remédier, la situation ne s'est en rien améliorée.

C'est suite à une requête qu'ils ont déposée auprès du président du tribunal administratif que les avocats qui voulaient dénoncer le scandale ont eu l'autorisation d'effectuer une visite, accompagnés d'un expert du tribunal. Visite qui, selon les extraits de rapports publiés par *Libération*, a été malheureusement fort édifiante. Parqués à une dizaine dans des cellules sales, avec un soupirail pour fenêtre, ils ont des matelas sans housse ni draps, ne disposent pas de leurs effets personnels, pas même de leurs affaires de toilette ; les repas sont servis sans le moindre respect pour l'hygiène. Des détenus se plaignent des punaises et des cafards. Les avocats ont déposé une assignation pour "voies de fait" de l'administration devant le tribunal correctionnel.

Des êtres humains traités de façon indigne et dégradante en plein cœur de Paris, dans les locaux mêmes du Palais de Justice, par les services de la préfecture de police, voilà qui n'a manifestement guère ému jusqu'ici ni les juges, ni les gouvernants, trop occupés, qu'ils soient de droite ou de gauche, à faire de la démagogie anti-immigrée, pour se soucier de la façon dont les étrangers soupçonnés d'être en situation irrégulière sont traités, eux qui ne sont pas électeurs et surtout n'ont pas la fortune qui, dans un régime prétendument démocratique et civilisé, est malgré tout indispensable pour être traité par les autorités avec les égards dus à un être humain.

Dominique CHABLIS

Au nom de la lutte contre les intégristes

PASQUA S'OFFRE SON COUP DE FILET

Démonstration de force de la police, appartements mis sens dessus dessous, 88 Algériens interpellés, dont certains risquent de se voir gardés à vue quatre jours ou même expulsés, tel est le bilan de l'opération de police musclée lancée par Pasqua mardi 9 novembre au matin à Paris, et dans des cités HLM de la banlieue parisienne, de Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Lille, Nice ou Nancy, contre les intégristes algériens.

Le lien entre cette opération spectaculaire et l'enlèvement de trois fonctionnaires du consulat français à Alger le 24 octobre dernier, libérés depuis, se résume en deux mots : "bon prétexte". Car ce n'est évidemment pas dans les milieux d'immigrés algériens de Paris ou de Lille qu'il faut aller chercher ni les auteurs ni les commanditaires du rapt d'Alger.

Le geste de Pasqua apparaît comme un geste de soutien au gouvernement algérien. Mais ce n'est pas seulement cela d'autant qu'en ce qui concerne l'Algérie même, les autorités françaises s'accommoderaient sans doute, si nécessaire, d'une association des islamistes au pouvoir : pourvu que cela permette de rétablir l'ordre en Algérie et de rendre plus sûres les bonnes affaires des commerçants et industriels français dans le pays, que leur importe la forme de la dictature que subit le peuple algérien ? Le coup de filet "anti-islamiste" de Pasqua est probablement, avant tout, une opération de politique intérieure.

La progression des mouvements intégristes de l'autre côté de la Méditerrannée ne pouvait évidemment pas être sans incidence de ce côté-ci, parmi la population immigrée algérienne, ou même tunisienne ou marocaine en France, même si l'influence des courants intégristes semble rester très largement minoritaire parmi les travailleurs immigrés nord-afri- cains, y compris parmi les travailleurs algériens dont la majorité est inquiète de la situation en Algérie et opposée à l'accession du FIS au pouvoir. Mais les mouvements intégristes ont, ces dernières années, gagné du terrain parmi la jeunesse des grandes cités HLM, y compris parmi les jeunes "Beurs" nés en France.

Cela n'était pas toujours pour déplaire aux autorités, car c'est parfois même au travers d'associations culturelles ou sportives subventionnées par les autorités départementales ou municipales que les intégristes islamistes se sont implantés dans les banlieues. Les islamistes se sont trouvés parfois derrière certaines des opérations "ville-propre" ou "anti-drogues" dans des cités à forte population immigrée, indépendamment ou non des autorités locales.

Ceux qui militent au nom d'Allah dans la jeunesse immigrée des grandes cités, qui cherchent à profiter de son désœuvrement et désespoir pour l'attirer à la mosquée, pour l'encadrer au nom de dieu et du nationalisme, le font bien entendu pour leur propre compte et pour celui de leur parti. Il s'agit pour eux de trouver dans la population immigrée en France des appuis à la lutte pour le pouvoir qu'ils mènent en ce moment en Algérie, ou que mènent, même si c'est pour l'instant avec beaucoup moins de poids, leurs homologues en Tunisie ou au Maroc.

En faisant un vaste coup de filet parmi les militants intégristes algériens, la police française cherche peut-être en partie à les rappeler à l'ordre. Elle les aura menacés de représailles en arrêtant pour deux ou quatre jours certains de leurs leaders, et de leurs militants.

Mais il n'y a évidemment aucune raison que cela réduise l'influence des intégristes parmi la jeunesse immigrée. Bien au contraire, des opérations du type de celle du 9 novembre ne peuvent que révolter un peu plus contre la société actuelle les jeunes des banlieues où ont lieu ces démonstrations de force policière et les rejeter, encore plus, dans les bras des islamistes.

Mais Pasqua se sera fait par cette opération, auprès de l'opinion publique la plus réactionnaire, un bon coup de publicité personnelle.

D'abord il aura cultivé son image d'homme à poigne, et sauvé aux yeux du public l'"honneur" du gouvernement Balladur : puisqu'on a touché à trois agents consulaires français, le gouvernement qui n'y a rien pu faire, sauf peut-être marchander sans l'avouer avec les ravisseurs, se sera vengé sur quelques leaders de la FAF (Fraternité algérienne en France, couverture en France du FIS) et des militants intégristes.

Mais surtout il aura contribué encore une fois à cultiver le racisme en mettant, aux yeux de ceux qui sont prêts à gober tous les préjugés, un signe d'égalité entre immigré et fanatique islamiste, entre immigré et "terroriste potentiel".

Concurrence électorale de Pasqua et du RPR avec Le Pen exige.

Olivier BELIN

L'AFFAIRE DU VOILE (suite)

Le proviseur d'un lycée de Nantua vient d'exclure temporairement, prélude à l'exclusion définitive, les quatre adolescentes musulmanes de 11 à 13 ans, deux Marocaines et deux Turques, qui continuaient à porter le voile en classe.

Les enseignants du lycée avaient fait grève une journée en octobre, en solidarité avec le professeur qui refusait d'admettre ces élèves en cours, et avaient signé une motion manifestant leur *"inquiétude devant l'apparition de signes religieux ostentatoires mettant en doute la neutralité de l'enseignement"*.

Gamma

Derrière ces élèves et leurs parents, il y a bien sûr des organisations religieuses intégristes, qui veulent imposer "la loi d'Allah" aux autorités françaises et plus encore à leurs propres communautés. Mais, derrière le proviseur, il y a les maires des communes de l'agglomération de Nantua, des maires de droite ou non-inscrits qui se plaignent de ce que la montée des intégristes accentue les problèmes posés par d'assez importantes communautés de travailleurs immigrés. Il y a aussi d'ailleurs le ministre de l'Education nationale qui a promis son soutien aux proviseurs, faisant preuve de fermeté contrairement à ce qu'avait fait le ministre du PS Lionel Jospin qui, en 1989, lors de l'affaire du lycée de Creil, avait demandé au Conseil d'Etat de trancher et s'était bien gardé de prendre position ; la tonalité générale des socialistes à l'époque étant de prêcher "la tolérance".

Notons en passant que le proviseur du lycée de Creil est devenu entre temps député RPR de l'Oise et qu'il est difficile de croire que tout ce monde-là est seulement préoccupé de la neutralité de l'école et indifférent aux retombées qu'une attitude ferme vis-à-vis de ce problème, apparaissant comme une attitude ferme vis-à-vis des immigrés "qui exagèrent", peut avoir dans leur électorat.

Cela dit, au-delà des calculs et de la démagogie politiques des uns et des autres, il y a le fait : laisser de jeunes adolescentes porter le voile à l'école, c'est laisser le champ libre pour que, dès leur jeune âge, elles soient livrées au sort inférieur, humiliant et sans issue, que l'intégrisme musulman réserve aux femmes. C'est les laisser se couper de leurs camarades de classe, et se priver des relations sociales normales entre jeunes de sexes opposés. C'est ne pas leur offrir la possibilité de profiter de l'école pour s'émanciper, accepter que l'école ne soit plus un lieu où elles peuvent échapper aux pressions familiales et religieuses.

Certains proviseurs et professeurs sont gênés d'avoir l'air de faire de la discrimination religieuse à l'encontre de jeunes filles musulmanes et voudraient que le Conseil d'Etat ou le ministre donnent des directives nettes pour interdire soit tout couvre-chef (les calottes des juifs intégristes comme le voile musulman) soit tous les insignes religieux ostentatoires. Mais, dans cette affaire, ce n'est pas tant de la "laïcité" ou de la neutralité - illusoires d'ailleurs - de l'école dont il s'agit, mais de savoir si l'on cède ou non à la pression renouvelée des milieux intégristes. Et si certains élus de droite peuvent tenter aujourd'hui d'exploiter cette situation à leurs propres fins politiques, c'est aussi en grande partie parce que c'est un combat - un de plus - devant lequel la gauche au gouvernement a reculé.

S.F.

LES BROCHURES DU CERCLE LÉON TROTSKY

Dernière brochure parue :

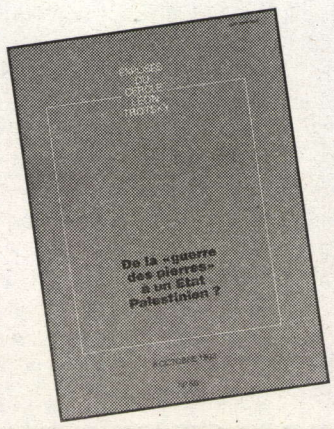

– DE LA "GUERRE DES PIERRES" À UN ÉTAT PALESTINIEN ?
(N° 58 - Exposé du Cercle Léon Trotsky du 8 octobre 1993)

Prix : 10 F
Envoi contre 12 F en timbres

PÉTAIN OU LE BOUCHER DE VERDUN

Autour du fort de Douaumont près de Verdun

Ph. Viollet

Mitterrand a renoncé à faire fleurir la tombe du maréchal Pétain, le chef du gouvernement de Vichy durant la Seconde Guerre mondiale. Depuis plusieurs années ce geste, accompli chaque 11 novembre, provoquait les protestations des organisations juives, de déportés et victimes de la guerre, et même de membres du Parti Socialiste, etc.

La vieille dépouille de feu le Maréchal valait-elle tout ce tintouin ? Mitterrand a finalement décidé que non. Pourtant le président de la République prétendait ne rendre hommage qu'au *"vainqueur de la bataille de Verdun"* de la Première Guerre mondiale. Et sur le fond il n'était pas vraiment en désaccord avec la plupart de ceux qui le critiquaient.

Car presque tous estiment que le Pétain de 1914-1918 méritait honneur et considération, contrairement à celui de 1939-1945 qui était devenu indigne et méprisable.

Mais le Pétain de la Première Guerre mondiale, le prétendu *"vainqueur de Verdun"* (car on ne sait trop qui a gagné cette bataille, et si même elle a été gagnée !) était-il tellement plus reluisant ? Pétain a été l'un des responsables d'une des plus abominables boucheries de notre siècle (Verdun, peut-être un demi-million de morts !). Et tout cela parce que les dirigeants impérialistes, les financiers, les industriels, français, allemands et autres se disputaient le partage du monde, les marchés, les colonies. Ce qui n'empêchait nullement quelques-uns d'entre eux de continuer à faire des affaires avec leurs homologues du camp d'en face, par-dessus les tranchées.

Mitterrand et combien d'autres avec lui n'honoreront donc plus le *"collaborationniste"* Pétain. Mais ils continuent, et pour cause, à n'avoir rien contre le boucher de l'impérialisme.

LA GUERRE DE QUATORZE ET SES "SENTIERS DE LA GLOIRE"

Le Pétain présentable et même honorable, pour la bourgeoisie, c'est cet officier devenu général en 1914 qui commanda les troupes françaises à Verdun en 1916 – c'est-à-dire qu'il leur donna pour tout ordre celui de tenir, coûte que coûte. Le carnage, qui dura du 21 février au 3 septembre, fit près d'un million de victimes, allemandes et françaises.

Pétain, quant à lui, sortit de la bataille avec une réputation de restaurateur du moral des troupes... Le moral des troupes se dégradait, en effet, et les fusillades de soldats "pour l'exemple" ou pour refus d'obéissance avaient commencé, dans cette guerre qui, rien que dans ses quatre premiers mois en 1914, avait déjà fait 1,7 million de morts !

Pétain devint commandant en chef des armées françaises en mai 1917. Des mutineries secouaient l'armée, après des offensives désastreuses et imbéciles, et il présida à une répression féroce, marquée par de nombreuses exécutions.

Ainsi, c'est au Pétain de la boucherie impérialiste que va la reconnaissance de la bourgeoisie. Et c'est bien logique. Car s'il arrive, à l'occasion du 11 novembre, que les autorités politiques et militaires versent une larme sur le sort des millions d'hommes sacrifiés, elles leur rendent hommage avant tout pour leur avoir si bien servi de chair à canon dans le cadre de leurs règlements de comptes avec leurs rivaux impérialistes.

En guise d'antidote au poison tricolore de rigueur le 11 novembre, il est heureux que la soirée télévisée de ce jour, consacrée sur ARTE à la guerre de 1914-1918, ait comporté à 21 h 50, le film *Les sentiers de la gloire*, qu'on ne saurait trop recommander.

Réalisé par Stanley Kubrick en 1958 d'après le livre d'Humphrey Cobb, interprété notamment par Kirk Douglas, ce film n'est sorti en France qu'en... 1975. Il raconte comment une opération militaire ordonnée par des galonnés pour la gloire (LEUR gloire, et des étoiles supplémentaires) provoque un carnage, et comment des soldats sont fusillés "pour l'exemple". Le film s'inspire de faits précis : en mars 1915, à la suite d'une attaque criminelle de ce genre, le général Delétoile avait fait fusiller des hommes tirés au sort, pour *"couardise face à l'ennemi"*... *Les sentiers de la gloire* est un réquisitoire, une vigoureuse dénonciation de cette guerre.

La soirée d'ARTE du 11 novembre devait comporter aussi deux documentaires sur le sujet : l'un à 20 h 40, consacré à la propagande en direction notamment de l'arrière (il ne fallait pas que les images montrent la réalité des champs de bataille, mais au contraire exaltent le patriotisme et la haine de "l'Allemand") ; l'autre, très tard, à 23 h 40, consacré à "la Grande Guerre en chansons" : des chansons de l'époque, le plus souvent revanchardes et odieuses (comme Sarah Bernhardt déclamant : *"Que leurs temples soient détruits, leurs enfants mutilés, leurs femmes violées"*) ; mais on devait entendre aussi Mouloudji interpréter la *Chanson de Craonne* créée par un combattant anonyme : *"Nous sommes tous condamnés, nous sommes les sacrifiés / Ceux qu'ont le pognon, ceux-là reviendront / Car c'est pour eux qu'on crève"*.

C.L.G.

Russie

La nouvelle constitution

ELTSINE À LA RECHERCHE D'UN POUVOIR FORT

Bien que le texte définitif du projet de réforme constitutionnelle qui sera soumis au référendum, en Russie, ne soit pas officiellement rendu public – il devrait l'être au plus tard le 12 novembre – les grandes lignes en ont déjà filtré.

C'est sans surprise qu'on y voit affirmer la volonté de renforcer les pouvoirs présidentiels. Aussi bien à l'égard des "sujets" – c'est ainsi que l'on désigne les différentes républiques et régions qui existent au sein de la Russie, et qui ont manifesté ces derniers temps leur volonté de prendre leur distance d'avec le centre –, que vis-à-vis du nouveau Parlement qui sera élu ce même 12 décembre.

Les hommages des hommes politiques et des journalistes qui, au lendemain de la prise de la "Maison blanche", se sont empressés de fêter la victoire de la "démocratie" triomphante avec Eltsine, ont été rapidement démentis. Cette victoire, faut-il le rappeler, s'est imposée au travers d'un véritable massacre qui fut, on le sait maintenant, largement prémédité. On parle de près d'un millier de tués, ce qui fait une nette différence avec les quelque cent-cinquante reconnus officiellement.

C'est encore sans surprise que l'on apprend qu'Eltsine a décidé de revenir sur l'engagement pris il y a un mois, en pleine crise avec le Parlement, de remettre son titre en jeu, en acceptant que l'élection présidentielle ait lieu, elle aussi, le 12 décembre. Il resterait donc à ce poste jusqu'à la fin de son mandat, c'est-à-dire jusqu'en 1996 si les choses évoluent selon ses voeux, car il y a quelquefois loin de la coupe aux lèvres. Même pour un bon buveur comme Eltsine.

Eltsine et son entourage – parmi lequel pas mal de rivaux, déjà avoués pour certains, non encore révélés pour d'autres – ne seraient donc pas les démocrates que l'on disait. Ils auraient trompé leur monde et manifesteraient le désir de mettre en place un pouvoir fort. Cela fait écrire à l'éditorialiste du quotidien *Le Monde* daté du 9 novembre : *" En changeant les règles en cours de partie, mais sans distribuer de nouvelles cartes, Boris Eltsine a tout simplement, commis ce que dans un Etat de droit on nomme "forfaiture". Les démocraties occidentales pourraient au moins le constater."* Ces fameuses "démocraties occidentales" en ont vu et laissé passer d'autres en la matière, quand elles n'ont pas contribué directement, en Afrique, en Amérique latine ou dans les Caraïbes, à la mise en place de semblables "forfaitures".

En décidant de ne pas mettre Eltsine au piquet, les démocraties occidentales sont-elles "naïves et dupées", ou "hypocrites et complices" ? A votre avis ?

Jean-Pierre VIAL

Haïti

CLINTON S'INCLINE DEVANT LA DICTATURE

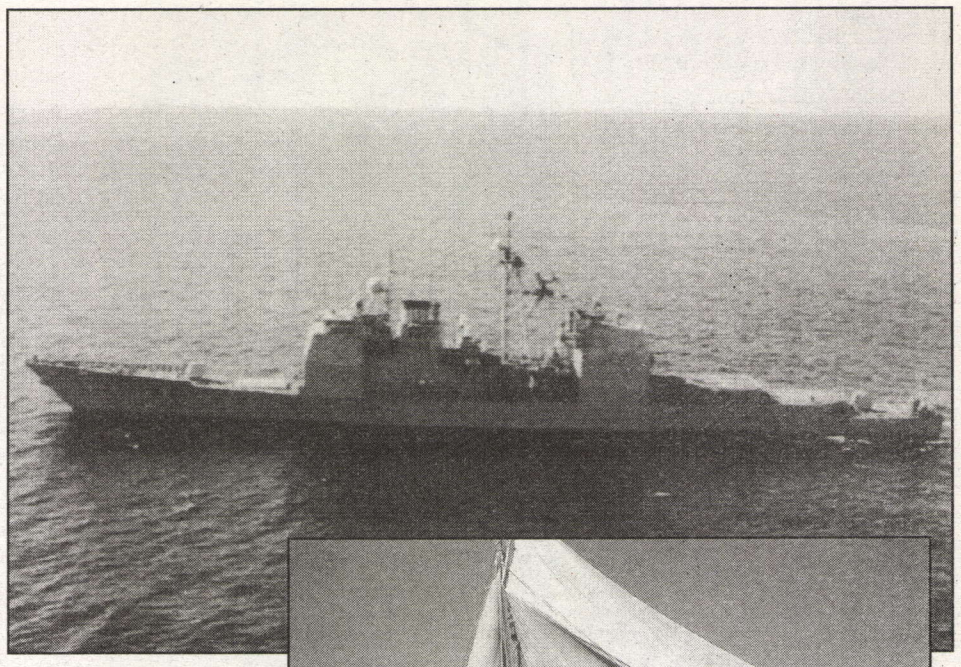

AFP

Gamma

La marine de guerre US plus efficace pour intercepter les boat people haïtiens que pour lutter contre la dictature.

Devant le refus des militaires haïtiens de participer aux nouvelles négociations qui devaient s'ouvrir à Port-au-Prince, le représentant des Nations Unies, Dante Caputo, a qualifié cette attitude de "regrettable"... avant de plier bagages, tout simplement. Cet énième échec des tentatives pour parvenir à un compromis consacre un peu plus l'état de fait, c'est-à-dire la mainmise sur le pouvoir en Haïti par le général Cédras et ses sbires, depuis le coup d'Etat de 1991.

Pour l'heure en tout cas, après avoir reculé sur l'application des accords signés en juillet dernier qui devaient consacrer le retour du président élu, Aristide, et renoncé à renforcer leur pression sur les militaires haïtiens, les représentants de la prétendue "communauté internationale" semblent s'être installés dans une position d'attente qui pourrait bien précéder l'abandon du terrain.

Après tout, pendant une trentaine d'années, les grandes puissances et plus particulièrement les Etats-Unis ont bien composé avec la dictature sanglante des Duvalier, père et fils, d'abord, avec le régime des militaires qui leur ont succédé ensuite, et vécu sans états d'âme avec ce pays parmi les plus pauvres de la planète, ancré à 300 km des côtes américaines. Et ce n'est pas parce qu'elle se prétend "démocrate" que l'administration Clinton ne pourrait pas s'accommoder de cette situation. Quant au dispositif déployé par la marine US pour imposer, à titre de sanction, un soi-disant embargo sur les armes et les produits pétroliers à destination d'Haïti, il pourra même servir à l'occasion – comme il le fait déjà – pour intercepter les éventuels "boat people" haïtiens avant qu'ils ne puissent atteindre les côtes de la Floride voisine.

Quant à la grande majorité des six millions d'Haïtiens, coincés dans un pays qui ne cesse de s'enfoncer dans le chômage, la pauvreté, et le délabrement, c'est elle qui se voit condamner à subir une fois de plus les exactions, les rapines et les assassinats des quelques centaines de soudards et de "macoutes".

R.M.

La Réunion

LA CLASSE POLITIQUE DÉCIMÉE PAR LES "AFFAIRES"

Depuis plus d'un an, l'actualité à la Réunion est dominée par différentes affaires dans lesquelles sont impliqués des élus.

C'est ainsi qu'à la suite d'une plainte d'un conseiller, le président du Conseil général, Eric Boyer, qui est aussi sénateur apparenté RPR, a été mis en cause dans deux affaires. La première concerne l'atttribution du *"marché de la billetterie unique"*, c'est-à-dire l'installation d'un distributeur de tickets dans les différents bus interurbains et l'équipement des différentes gares routières en matériel informatique.

L'entreprise choisie pour réaliser l'opération aurait bénéficié d'un coup de pouce de Boyer et de deux propriétaires de bus, dont l'un est aussi conseiller général. En contrepartie, trois millions de francs de pots-de-vin auraient été versés.

La deuxième affaire dans laquelle Eric Boyer est impliqué est celle du marché des transports scolaires de Saint-Leu (commune de l'ouest de l'île). Là encore, Eric Boyer aurait tout fait pour permettre à l'entreprise Moolan de décrocher ce marché. En contrepartie, cette entreprise s'engageait à le soutenir dans ses différentes campagnes électorales en mettant à sa disposition des bus pour transporter ses sympathisants à ses meetings.

Eric Boyer est en détention provisoire depuis le mois d'août, après avoir vu son immunité parlementaire levée et après avoir pris la fuite pendant un mois avant de se rendre. Il a été rejoint en prison... par le deuxième vice-président, Cassam Moussa, qui, lui, est impliqué dans une affaire en tant que maire RPR de la commune de Saint-Paul. La justice lui reproche d'avoir signé des factures surévaluées. En effet, l'entreprise qui avait été choisie pour réaliser des travaux sur les routes communales ne faisait le travail qu'à moitié. Ce qui ne l'empêchait pas d'être payée à plein sans que le maire y trouve à redire. La presse avance la somme de huit millions de francs perdus par la commune.

Quant au maire PCR (Parti Communiste Réunionnais) de la commune du Port, Pierre Vergès (le fils du président du PCR), un appel d'offre pour le marché de l'endiguement de la rivière des Galets (rivière qui menace la ville lors des périodes de fortes pluies) aurait été falsifié, falsification dans laquelle le maire aurait joué un rôle.

Pierre Vergès n'a pas cessé de clamer son innocence et refuse de se rendre à la justice en affirmant que c'est une machination dirigée contre lui et le PCR Il est en cavale depuis plus de 200 jours. Et le PCR, et son quotidien *Témoignages* le comparent à Cimendef, un esclave marron rebelle, symbole de la lutte contre l'oppression et grande figure de l'histoire réunionnaise !

Tout cela n'est à coup sûr que le haut d'un iceberg : on dit que sur les 24 communes de l'île, la moitié comptent au moins un élu mêlé à une affaire... Bon nombre n'ont pas été sérieusement inquiétés. Heureusement, diront certains, car il aurait fallu renouveler complètement la classe politique réunionnaise...

Plus sérieusement, cela finissait par exaspérer la population. Pensez, à force d'entendre parler de millions détournés alors qu'il y a 40 % de chômeurs, que les patrons estiment que le RMI est beaucoup trop élevé, que le SMIC est d'ailleurs toujours plus bas qu'en métropole (31,13 F de l'heure contre 34,83 F) ! Ainsi, lors des émeutes au Chaudron (un quartier populaire de Saint-Denis), les jeunes avaient exprimé leur révolte de voir la justice ne s'en prendre qu'aux voleurs de boîtes de sardines.

Alors, mis à part les coups bas entre les différents clans politiciens, cette justice a sans doute voulu donner d'elle une image un peu plus présentable. Aujourd'hui quelques politiciens sont donc poursuivis. Paieront-ils pour tous les autres ? A moins que, vu la lenteur de la justice, leurs affaires soient oubliées avant d'avoir été jugées...

En tout cas, on ne les plaindra pas. On souhaiterait même que leur exemple donne l'envie à tous les pauvres et les travailleurs d'aller eux-mêmes regarder les comptes, ceux des collectivités locales, mais pourquoi pas aussi des entreprises. Puisque politiciens et bourgeois semblent confondre les deux, ce sont bien les deux qu'il faudrait contrôler pour savoir où passe l'argent des contribuables, et comment, par qui et au profit de qui il est détourné.

Correspondant LO

Chausson

LO

L'entrée du Tribunal de Commerce.

LO

La colère explose au Tribunal de Commerce

LE PLAN DE LICENCIEMENT SUSPENDU

Mardi 9 novembre, les travailleurs de Chausson ont imposé la suspension sine die de la procédure de licenciements en cours. Les autorités ont dû reculer, au moins pour l'instant, devant l'explosion de colère.

Ce jour-là, 1 200 à 1 300 salariés de Chausson, venus des usines de Creil et de Gennevilliers, se sont retrouvés à Nanterre pour manifester d'abord au Tribunal de commerce, qui devait approuver ou non le dernier plan de 661 licenciements, puis au siège de l'administrateur judiciaire qui présente ce plan (imposé en réalité par Renault et Peugeot) et devait établir les lettres de licenciements.

Dès le départ, cette manifestation avait un caractère différent de celles des dernières semaines car, au-delà du nombre de participants, la détermination était grande. Il faut dire que la procédure judiciaire devait prendre fin le 9 novembre et les lettres de licenciement auraient pu partir le 15 novembre. C'est pourquoi dans les réunions d'atelier, les jours précédents, tant à Creil qu'à Gennevilliers, le climat s'était tendu et radicalisé.

En ce qui concerne Creil, on apprenait que Peugeot préférait renoncer à des commandes de deux mille 504 Pick-up plutôt que de renoncer aux licenciements. Quant à Renault, malgré une hausse de 33 % des fabrications allouées à Creil, il entendait maintenir le nombre de licenciements réclamé au départ.

Enfin les pouvoirs publics qui s'étaient engagés à verser 45 millions pour assurer les mêmes primes de licenciements qu'aux licenciés du dernier plan, ne mettaient pas un centime et les licenciés devaient se contenter des seules indemnités conventionnelles.

Aussi lors des assemblées du 8 novembre, en particulier à Creil, la colère était montée. Tous voulaient exiger de ceux qui en avaient le pouvoir le retrait pur et simple des licenciements. A Creil, mardi 9, alors que la grève n'était prévue que pour 7 h du matin, deux ateliers, la Tôlerie et la Peinture, se mirent en grève à la prise de poste à 5 h. Pendant ce temps la mobilisation était presque aussi forte à Gennevilliers.

MISE À SAC DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Sur place à Nanterre, plusieurs centaines de manifestants envahirent spontanément le tribunal, les autres ne pouvant entrer faute de place. Et pendant qu'une délégation était reçue par le juge commissaire, qui doit signer ou pas le plan proposé, les manifestants s'employèrent à faire un "grand nettoyage" du tribunal : toutes les vitres y passèrent, les portes furent démontées, les bureaux déménagés, les dossiers éparpillés, et le tout copieusement arrosé par les bouches à incendie ouvertes en grand.

Le juge déclara aux délégués syndicaux qu'il était bien conscient des responsabilités de Renault et Peugeot et qu'il était choqué par l'attitude des pouvoirs publics qui refusaient de s'impliquer et lui laissait l'entière responsabilité du dossier. Il accepta finalement de continuer le débat devant les 1 300 manifestants. Ce fut bien sûr un peu houleux, le juge fut interpellé directement par les manifestants et au bout de 20 minutes il accepta de faire un geste en s'engageant devant l'assemblée, puis par écrit, à ne prendre aucune décision immédiate et à convoquer une audience spéciale du tribunal avec les représentants des salariés lorsque le dossier serait bouclé, ce qui est une procédure pour le moins inhabituelle.

C'était une première petite victoire morale. Et avant de partir les manifestants exigèrent et obtinrent que la police relâche deux travailleurs qui avaient été interpellés.

LE FACE-À-FACE DEVANT LES BUREAUX DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Non contents de ce premier recul, les manifestants partirent alors dans Nanterre pour rendre visite, cette fois, à l'administrateur judiciaire.

Mais devant ses bureaux, plusieurs dizaines de policiers casqués, bouclier au poing, équipés de fusils lance-grenades, gardaient l'entrée.

Très vite les manifestants entassèrent des pneus auxquels ils mirent le feu. Et puisqu'il n'était pas possible d'entrer, les projectiles volèrent vers les belles baies de verre fumé qui tombèrent les unes après les autres.

Il y eut alors des affrontements avec la police : jets de grenades lacrymogènes, charges contre les manifestants, jets de pierres pour riposter. Trois manifestants furent blessés à la tête. Malgré l'air devenu irrespirable, les manifestants revenaient toujours devant le siège de l'administrateur.

Pour se sortir de ce face-à-face, les autorités firent visiblement pression sur l'administrateur pour que celui-ci vienne s'expliquer publiquement devant les manifestants. Il était fort mal à l'aise. Et s'il refusa la demande qui lui était faite d'annuler purement et simplement la procédure de licenciement, il s'engagea à "suspendre sine die" la procédure en cours. Il s'engagea à recontacter Renault, Peugeot et les pouvoirs publics ainsi que le juge commissaire afin d'éclaircir la situation.

Au retour les manifestants, contents d'avoir imposé ce recul, n'ont pas repris le travail. A Gennevilliers ceux qui n'étaient pas à la manifestation se sont fait raconter par les autres les diverses péripéties de la journée. Tant à Creil qu'à Gennevilliers, l'équipe d'après-midi n'a pas repris le travail et les deux usines sont restées paralysées.

Bien sûr, les travailleurs savent que c'est surtout une victoire morale car à tout moment, dans une semaine ou plus, la procédure peut être réenclenchée. Rien n'est donc encore gagné, mais les travailleurs de Chausson ont repris confiance en eux et la lutte n'est pas terminée. En tout cas, la preuve a été faite que quand les travailleurs se mettent vraiment en colère, ils pouvaient ébranler ceux d'en face et que la crainte pouvait changer de côté.

Correspondant LO

GEC-Alsthom (Saint-Ouen-93)

UNE ÉTAPE DANS LA MOBILISATION

Manifestation du 5 novembre 1993 : les travailleurs du Havre ont rejoint ceux de Saint-Ouen pour aller ensemble vers le siège à Paris.

La GEC-Alsthom a depuis quelques semaines annoncé une série de plans sociaux qui doivent toucher plusieurs unités de production et bureaux (voir *LO* n° 1320).

Il y a un an, GEC-Alsthom SA avait divisé ses productions en sept filiales ; aujourd'hui des plans sont annoncés dans deux filiales, Transfos et Ferroviaire, et un plan de licenciements vient d'être achevé au Bourget dans la division électromécanique ; un autre est prévu prochainement. Au total plusieurs centaines d'emplois sont supprimés, à quoi s'ajoutent quelques centaines de mutations.

Vendredi 5 novembre, 450 travailleurs de l'usine du Havre sont venus pour manifester avec ceux de Saint-Ouen, le jour du CCE de la division Transfos. A l'usine de Saint-Ouen, une délégation de l'usine de La Courneuve nous a aussi rejoints, et des travailleurs de Saint-Ouen de la division ferroviaire étaient là aussi. C'est à plus d'un millier que nous avons voté une motion rejetant résolument leurs plans, leurs licenciements et leurs mutations. Puis nous sommes allés la porter au siège, avenue Kléber à Paris, dans les beaux quartiers, au son de trompes et de tambours-tonneaux métalliques. Nous étions d'ailleurs attendus... par des CRS en grande tenue, avec casques, boucliers et lance-grenades.

Préfet et direction voulaient sans doute nous impressionner, mais comme souvent dans ces situations, c'est l'inverse qui s'est passé : finalement ça nous a plutôt confirmé que les patrons craignent nos réactions ! Dans le même temps, au CCE (qui ne se tenait pas là, mais dans un quartier bien protégé, rue Saint-Dominique, quartier des ministères et des ambassades), les syndicats ont obtenu le report *"pour donner le temps aux ministères d'étudier le dossier"*. Mais nous savons bien que ce qui fera reculer l'Alsthom ce ne sera pas les ministères, mais la lutte !

Chacun était content de cette journée réussie, au coude à coude avec le Havre, tout en sachant qu'il faudra d'autres mobilisations, de plus en plus importantes, impliquant aussi les travailleurs des autres entreprises Alsthom, quelles que soient les filiales. Si actuellement la direction d'Alsthom s'estime assez forte pour refuser de revenir sur ses plans, elle ne peut qu'être inquiète que le mouvement s'étende et s'amplifie. Alors, à nous d'entraîner dans la lutte de plus en plus de travailleurs de l'Alsthom, et... d'ailleurs !

Correspondant LO

France Télécom

Fonctionnaires ou pas,

POUR CONSERVER LA GARANTIE DE L'EMPLOI, IL FAUDRA SE MOBILISER

L'ensemble du personnel de France Télécom nourrit des inquiétudes quant à la sécurité de son emploi si, comme le ministère le prévoit, l'entreprise est transformée en société anonyme ; mais, en réalité, les menaces de "dégraissages" comme disent les patrons existent bel et bien déjà, concrètement, avec le statut de fonctionnaire, ainsi que vient de l'illustrer la direction des TRN (Transmissions du Réseau National : un centre de 238 personnes qui fait partie du site France Télécom parisien de la rue des Archives dans le 3e arrondissement).

En effet, mardi 2 novembre, cette direction a annoncé aux syndicats qu'elle prévoit, dans les années qui viennent, une baisse d'activités correspondant à 90 emplois sur 238 – en clair, elle voudrait qu'il y ait 90 départs, tout simplement.

Elle propose comme "solution de redéploiement", un nouveau service qu'elle crée dans le 15e arrondissement, qui devrait passer de 40 à 270 personnes d'ici deux ans.

Pas de problème, alors ? Eh bien, si. Ce service s'occupe des "Grands Comptes", c'est-à-dire les grandes entreprises (Renault, EDF, Eurodisney, les grandes banques...). France Télécom passe un contrat spécial avec elles pour gérer leur réseau. Elle tient donc à trier sur le volet le personnel qui s'en occupera et, pour cela, les postes à pourvoir seront offerts sur appel à candidature.

Comme dans le privé, il faut donc fournir un curriculum vitae accompagné d'une "lettre de motivation". Ce genre de méthode remplace de plus en plus les anciennes règles de nomination. Ne seront pris que ceux qui correspondront aux profils des postes offerts et donc, surtout des techniciens. Pour le personnel des autres catégories, employés, ouvriers, la direction ne prévoit rien.

La crainte du personnel est de se retrouver dans la même situation que lors du "redéploiement" du personnel de la direction Ile-de-France des Télécoms. La direction générale avait simplement créé une Bourse pour l'Emploi, et les cadres durent eux-mêmes faire le tour des postes offerts et chercher à se vendre auprès des chefs de centre concernés.

Le lendemain de cette annonce aux syndicats, la direction du centre d'Archives, voulant prendre ceux-ci de vitesse, réunissait l'ensemble du personnel par service pour lui expliquer son projet. Cela n'empêcha pas 40 personnes de participer à la réunion d'information qui suivit, organisée par la CGT. Et surtout, le vendredi 5 novembre, le personnel interrompait à une centaine la réunion directoriale d'établissement pour demander des comptes.

La direction ne fit que se répéter en essayant de rassurer le personnel, sans succès : la majorité des participants jugèrent plus sûr de prévoir de rester mobilisés, pour obtenir des garanties de retrouver des postes ailleurs.

Correspondant LO

Rateau (La Courneuve-93)

De la Courneuve à Saint-Ouen, la digue, la digue...

Contrairement aux autres sections Alsthom de la région parisienne, les dirigeants de la CGT de Rateau La Courneuve, qui relève d'une autre filiale, ont eu pour le moins l'esprit de clocher.

Invités à se joindre à la journée de la division Transfos, ils ont refusé d'appeler les travailleurs, en s'expliquant de cette façon dans un tract : *"Dans le contexte actuel, il ne suffit pas de se disperser, un coup à Air France, un coup au Havre, pourquoi pas en Inde ou en Corée pour faire avancer les revendications... C'est bien chacun dans son établissement que nous ferons grandir les luttes, que le patronat et le gouvernement négocieront réellement sur nos revendications".*

Il ne s'agissait pourtant pas d'aller en Inde ni même au Havre, mais simplement à Saint-Ouen (distant de moins de 10 kilomètres), pour rejoindre les travailleurs de la filiale des Transfos... Quant à croire que, face à un trust de la taille d'Alsthom, c'est en s'enfermant dans son établissement, entre ses quatre murs, que les travailleurs obtiendront satisfaction, la grève d'Air France a montré justement que ce que craignent les patrons, c'est plutôt les risques d'extension !

LA LUTTE N'EST PAS FINIE !

Air France - direction de la Maintenance (Le Bourget - 93)

A la direction de la Maintenance-Air France du Bourget (750 personnes), durant le conflit, nous avons bloqué à plusieurs reprises les accès à l'aéroport d'affaires. Mais le plus souvent nous allions rejoindre nos camarades de Roissy, en particulier ceux du Fret qui occupaient leurs locaux, pour participer aux manifestations organisées sur les Aérogares.

Au Bourget, comme ailleurs, nous avons continué à débrayer après l'obtention du retrait du plan (PRE) par le gouvernement, pour obtenir des garanties et le paiement des heures de grève.

Jeudi 4 novembre, la direction recevait les organisations syndicales du Bourget (CGT-SNMSAC et FO) pour traiter du paiement des heures de grève ; mais en fait, pour la direction, il s'agissait plutôt d'expliquer les modalités de "retenues des heures de grève".

Quand, vendredi 5 au matin, les travailleurs des Hangars (chaudronniers et ajusteurs) apprenaient le résultat de cette réunion, c'est-à-dire que la direction ne payait que 5 h 30 de grève sur l'ensemble du conflit (environ 11 %), ils se regroupèrent immédiatement, d'autant plus en colère que l'on avait appris qu'à Roissy la direction avait dit leur en payer dans les 25 %.

Devant ce mouvement de colère spontané, l'ARH, ("Adjoint des Ressources Humaines") descendit s'expliquer dans l'atelier, entouré de plus de cent personnes, et il dut entendre ce que certains avaient sur le coeur. Lui qui d'habitude est si hautain et ironique, là il était plutôt "blanc"... sans doute pour être en phase avec le nouveau PDG !

Et ce n'est pas en nous disant *"qu'il fallait regarder tout le "packaging" (!) des mesures avant de juger"* qu'il nous a convaincus. En revanche, quand il a dit que les travailleurs du Fret avaient 25 % de leurs heures de grève payées parce qu'il y avait eu occupation des locaux, il nous a bien convaincus... qu'on avait été trop gentils dans la grève au Bourget !

Lundi 8 novembre, l'assemblée générale décida à l'unanimité de refuser les propositions de la direction et d'ajouter même une nouvelle revendication : puisque le taux horaire utilisé pour retenir les heures de grève incluait toutes les primes (13e, 14e mois, etc.), nous demandions que ce soit le même taux qui serve, à l'avenir, pour le calcul des heures supplémentaires et des heures majorées. Nous décidions également de dire non à toute sollicitation pour venir travailler samedi, dimanche ou jour férié. Et une fois de plus, nous sommes allés tous ensemble affirmer nos volontés au responsable du site...

Correspondant LO

Manifestation des travailleurs de Roissy et du Bourget.

LO

Hôpital Sainte-Anne (Paris)

NON AUX SUPPRESSIONS DE POSTES !

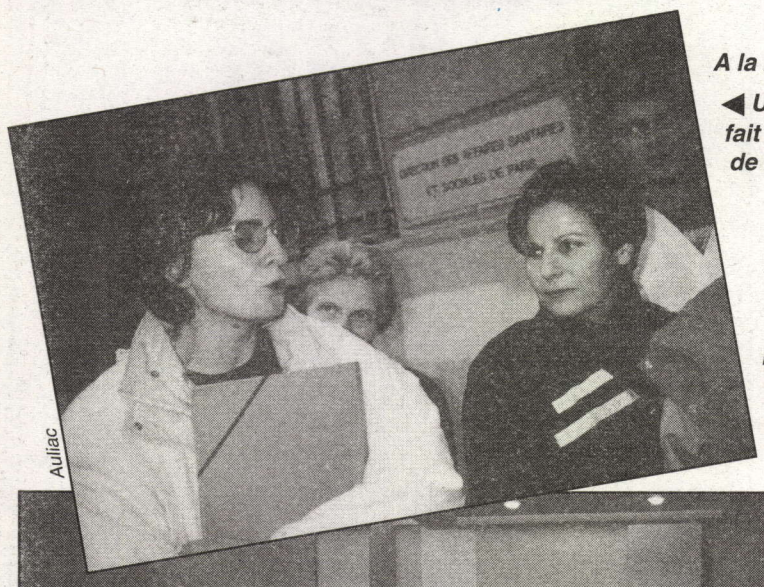

A la DASS :

◀ Une infirmière fait un compte-rendu de la délégation.

Les grévistes massés dans le hall. ▼

Auliac

Auliac

A l'hôpital Sainte-Anne, la journée du mardi 9 novembre a montré que nous sommes de plus en plus nombreux à vouloir empêcher les suppressions de postes.

Il y a un mois, à l'annonce de la suppression de 44 postes au pavillon Raymond Garcin, ce fut d'abord la stupéfaction, puis l'inquiétude et l'indignation. Après avoir réduit le nombre de lits et fait délibérément baisser l'activité, voilà que la direction en tirait argument pour annoncer la suppression de 31 postes, soit la moitié de l'effectif, en chirurgie générale, de 11 en neurochirurgie et de 2 en neurologie... sans aucune précision sur ce que deviendraient les infirmières, aides-soignants et agents touchés.

L'idée d'envahir le Comité Technique d'Etablissement qui devait discuter de cela fit rapidement le tour du pavillon Raymond Garcin. Mardi 19 octobre, nous étions 58 à faire irruption dans la salle de réunion. Les syndicalistes présents se levèrent et sortirent ensuite avec nous, en solidarité.

Puis, jeudi 4 novembre, une assemblée rassembla 92 personnes, essentiellement de Raymond Garcin. Le débat fut animé, en grande partie mené par des infirmières du rang et pas seulement par les militants syndicalistes et politiques. C'est là qu'il fut décidé d'appeler à la grève pour mardi 9 novembre, jour d'un rendez-vous obtenu avec le directeur de la DASS.

Le 9 novembre, la grève, comme toujours dans un hôpital, consista surtout à mettre les bouchées doubles de bon matin pour avancer le travail et pouvoir ensuite se rendre à l'assemblée générale, en laissant un minimum de collègues dans les services. Hors le pavillon concerné, la participation resta minime, mais l'assemblée générale regroupa tout de même 132 personnes, dont une quarantaine des autres secteurs : plus que le jeudi précédent ! Puis on se mit en route pour la DASS. Arrivés là-bas, nous étions près de 90. Outre des infirmières, il y avait une dizaine d'aides-soignants et agents, 5 ouvriers, 6 kinésithérapeutes...

En fait, les suppressions de poste viennent s'ajouter à bien d'autres causes de mécontentement. Dans les secteurs psychiatriques, la diminution des effectifs, par non-remplacement des départs, se poursuit depuis plusieurs années. Travailler en sous-effectif est la règle. La nuit, le passage en 35 heures sans embauche aboutit à ce que l'on soit deux et parfois seul pour une vingtaine de patients, au lieu de trois auparavant. Dans les ateliers, aux services techniques, c'est aussi la diminution systématique des effectifs et l'obligation d'accomplir toutes sortes de tâches diverses. Les conditions de travail, le salaire et, à terme, l'emploi des jardiniers sont menacés.

Et puis, chacun ressent que, pour les malades mentaux, particulièrement démunis pour la plupart, les pouvoirs publics veulent en faire de moins en moins. Les moyens de l'hôpital psychiatrique se réduisent. Sous prétexte de réinsertion sociale, les malades sont en fait rejetés à la rue.

Mais, *"il n'y a pas lieu de s'inquiéter, l'hôpital Sainte-Anne est bien géré, c'est le fer de lance de la psychiatrie à Paris"* a répété le directeur de la DASS à notre délégation. *"Il n'y aura pas de licenciements"*, a-t-il assuré, *"mais je ne peux vous garantir le maintien des emplois"*. A ce sujet, il n'a rien voulu dire de plus précis, nous renvoyant à notre direction, si bonne gestionnaire. Quant au sort des malades mentaux, il a tenu à montrer son grand coeur en déclarant que si *"les chroniques posent évidemment un problème, on ne peut tout de même pas les tuer"*.

Face à des gestionnaires de cet acabit, nous n'avons qu'une envie : continuer et amplifier la lutte contre leurs cyniques calculs de rentabilité, et une nouvelle assemblée générale était prévue mardi 16 novembre.

Correspondant LO

EDF
Issy-les-Moulineaux (92)

CINQ JOURS DE GRÈVE ET LE SUCCÈS AU BOUT !

LO

La presque totalité (90 %) d'une cinquantaine d'agents du service de maintenance baptisé "ISIS Val de Seine" de la tour EDF d'Issy-les-Moulineaux se sont mis en grève du mardi 2 au lundi 8 novembre, soit cinq jours de grève et même une semaine en comptant le week-end. (Les grévistes ont occupé leur service jours et nuits, week-end inclus).

Ces agents s'occupent de l'entretien, du chauffage, de la climatisation, des ascenseurs, de la sécurité, etc. de la tour. Depuis la restructuration de leur service, en juillet 1992, ils subissent une désorganisation totale : ils changent de fonction du jour au lendemain, ne savent plus qui est responsable de quoi, et parfois des responsables d'une tâche ne le savent pas eux-mêmes, etc. Il faut savoir qu'EDF restructure à tout va, afin de supprimer des postes, obtenir la polyvalence des agents, ce qui se traduit souvent par la pagaille, et parfois par des grèves.

En outre la direction des Affaires Générales, dont fait partie le service ISIS, risque de diminuer ses effectifs des trois quarts, au profit de la sous-traitance extérieure.

C'est cette situation qui a entraîné le ras-le-bol et provoqué la grève. Les grévistes ont demandé un organigramme clair et précis avec les tâches de chacun bien définies, en espérant ainsi contraindre la direction à ne plus faire "valser" les agents. Ils ont demandé également le payement de certaines primes qui ne sont plus payées depuis sept mois, et le remplacement d'agents qui ont été mutés ailleurs.

Ils ont constitué un comité de grève de 12 membres, dont un délégué CGT qui n'était pas du service. La direction, venue négocier le premier jour de la grève, a refusé de recevoir le délégué en question. Les grévistes ont aussitôt quitté la salle. Ils ont ensuite durci le mouvement. Une partie du personnel de deux immeubles dans Paris (Boulevard Murat et Avenue de Wagram) ont rejoint leurs collègues d'Issy-les-Moulineaux. Et ces derniers ont peu à peu coupé l'électricité dans toute la tour d'Issy, ne laissant fonctionner que le minimum pour la sécurité.

Comme les travailleurs de la tour (1 200 personnes environ) sont des informaticiens et employés de bureau qui ne travaillent quasiment que sur écran, l'impact s'est immédiatement fait sentir : plus rien ne fonctionnait, pas même les machines à café ! La direction a bien dû finir par accepter de négocier, vendredi 5 novembre, avec le comité de grève dans son ensemble, ainsi qu'avec le délégué qu'elle avait récusé la première fois.

Elle s'engageait à présenter un organigramme précis – ce que demandaient les grévistes – en février. Elle acceptait de payer les primes et indemnités demandées. Mais elle refusait de s'engager sur d'éventuelles sanctions.

La grève a donc continué, et finalement la direction a promis, oralement, qu'il n'y aurait pas de sanctions, ainsi que le payement de deux jours et demi de grève.

Bien sûr, on ne peut exclure qu'il y ait des mauvaises surprises lorsque paraîtra l'organigramme en février. Mais en attendant c'est la joie chez les grévistes qui ont arrosé leur victoire au champagne. Et c'est aussi un sujet de discussion, qui servira peut-être un jour d'exemple, pour l'ensemble du personnel qui a suivi avec sympathie le mouvement de grève.

Correspondant LO

La tour infernale

La tour EDF d'Issy-les-Moulineaux est classée IGH (Immeuble à Grande Hauteur), ce qui impose des mesures de sécurité très strictes. Une visite de sécurité le 30 septembre dernier a montré que les normes n'étaient pas respectées (désenfumage, compartimentage, signaux d'alarme pas satisfaisants).

EDF a donc eu un mois pour se mettre en règle.

Pourtant, depuis 1991, le personnel de maintenance d'ISIS (celui-là même qui vient de se mettre en grève) avait plusieurs fois signalé les mauvais fonctionnements. A quoi la hiérarchie avait répondu qu'elle n'avait pas de budget pour remédier à cela...

Les travaux auraient dû être effectués fin octobre. Ils ne l'étaient pas. EDF a demandé un délai supplémentaire d'un mois. Et EDF, qui n'a rien fait pendant deux ans, fait maintenant travailler les ouvriers des entreprises de sous-traitance, la nuit, les week-ends, etc.

En attendant, puisque la sécurité n'est pour le moment toujours pas respectée, les employés ne devraient-ils pas, jusqu'à l'achèvement des travaux, aller profiter dehors des dernières belles journées d'automne ?

LO

La fée électricité

Incitée par son chef, une équipe d'une dizaine d'agents EDF a fait un bilan de carrière de quelques jours organisé par une société extérieure.

Parmi leurs "travaux", ils ont eu droit à une demi-journée en compagnie d'un astrologue avec étude de leur thème astral ! Si ce sont là les astres qui président au déroulement de carrière des agents EDF, à quand l'avancement à la tête... du signe du zodiaque ?

Quant au charlatan qui, moyennant finances versées par EDF, organise ce genre de stage, il doit se frotter les lignes de chacune de ses mains l'une contre l'autre !

RATP (Paris)

Fin de la grève des nettoyeurs Challancin

La grève des nettoyeurs de l'entreprise Challancin, sous-traitante de la RATP, s'est arrêtée le vendredi 5 novembre à midi, après 39 jours de conflit.

Depuis le début de la grève, les nettoyeurs s'aperçoivent qu'ils ont en réalité un seul vrai patron : la RATP. En effet, le jeudi 4 novembre, Challancin jouait son dernier va-tout et faisait enlever les machines à nettoyer, faisant semblant de laisser les nettoyeurs sans patron. Un membre de la direction du marché RATP venait le vendredi matin faire le chantage : *"Nous ne savons pas ce qui va se passer. Challancin est mis en demeure de résoudre le conflit, sans cela il part"* !

Comme l'assemblée des grévistes réclamait toujours le paiement des jours de grève, malgré le chantage, le cadre en question fonçait voir son supérieur. Vers 11 h 40, le responsable des ateliers de Championnet proposait deux jours de plus de remise en état si les travailleurs reprenaient le travail.

Lundi 8 novembre, un protocole d'accord était signé. Il prévoit entre autres, la réintégration d'une nettoyeuse licenciée en août et le paiement d'une prime mensuelle de qualité de 120 F minimum.

De la grève, deux semaines non payées sont avancées par Challancin, le reste des jours de grève est payé par la remise en état, le service minimum et la solidarité financière ; une lutte dure qui a prouvé que les nettoyeurs de Challancin ne baissent la tête ni devant leur patron, ni devant la RATP.

Renault, Volvo, RVI et les autres...

Mariage d'amour, peut-être pas, mariage d'argent sûrement !

AFP

QUAND LES PATRONS FONT LA NOCE

"Après trois ans de fiançailles, ils se marient". **Ou encore :** ***"Alliés depuis trois ans, Renault et Volvo cèlent leur union".*** **Tout le monde y va de son couplet (presse radio, télé). Même pour Louis Schweitzer, l'actuel PDG de Renault, la fusion est le résultat de trois ans d'alliance. Visiblement il n'a pas l'air de bien connaître l'entreprise qu'il dirige. Après tout, cet énarque, ancien chef de cabinet de Fabius, n'est à la Régie Renault que depuis mai 1986.**

En réalité, cela fait plus d'un quart de siècle que Renault mène une politique d'accords avec d'autres entreprises. Ces accords vont de la coopération technique jusqu'à la fabrication en commun, le création de filiales communes et aussi l'utilisation des réseaux commerciaux des partenaires, et la liste en est longue.

Ainsi, en 1966, Renault et Peugeot signaient un accord de coopération au niveau des bureaux d'études. En 1968, la SAVIEM, filiale de la RNUR (Régie Nationale des Usines Renault), créée en 1955 par la concentration des secteurs véhicules industriels de Latil Renault et Somua, LRS, passait un accord avec l'allemand MAN, consistant à échanger des cabines SAVIEM contre des moteurs MAN. En 1971, Peugeot, Renault et Volvo créaient une filiale commune pour produire le moteur PRV équipant les modèles "haut de gamme" des trois marques. La même année, la SAVIEM, le suédois Volvo, l'allemand KHD et le néerlandais DAF, à qui Renault fournissait des moteurs depuis 1966, fondaient le "club des quatre", avec un accord de coopération au niveau de l'étude et de la fabrication.

De même, en 1974, SAVIEM, FIAT et Alfa-Roméo, qui depuis 1966 fabriquait sous licence le moteur équipant les fourgons SAVIEM, fondaient la SOFIM (Société Franco-Italienne de Moteurs) pour la fabrication de moteurs de 40 à 100 CV.

En 1975, suite au rapprochement Peugeot-Citroën, les relations de Renault avec Peugeot devinrent moins proches : on ne se communiqua plus certains renseignements, on ne déposa plus de brevets en commun, mais les filiales communes continuaient néanmoins leur activité. En 1978, Renault prit une participation de 20 % dans le capital de l'américain MACK qui s'engagea à distribuer des camions Renault aux Etats-Unis et au Canada. MACK est maintenant une filiale à 100 % de RVI.

En 1978 toujours, la SOVEIDI, filiale de Renault distribuant SAVIEM et Berliet devint RVI dans lequel fusionnèrent les deux marques Renault et Berliet, lui-même racheté à Michelin.

En janvier 1980, un nouvel accord Renault-Volvo élargit la collaboration au niveau technique et industriel (investissements communs - filiales communes pour des produits spécifiques). La même année, Renault signa un autre accord avec Volkswagen, portant sur l'étude et la réalisation en commun d'une boîte de vitesses automatique. En 1980 encore, British-Leyland, FIAT, PSA, Peugeot-Citroën, Volkswagen, Volvo et Renault décidaient de coopérer dans le domaine de la recherche fondamentale en laboratoire (physique, chimie, aérodynamisme, comportement de nouveaux matériaux, etc.).

A l'énoncé de ces quelques accords, on s'aperçoit que Renault travaille avec Volvo depuis 22 ans et non trois. Ce qui a changé, c'est surtout le fait que la loi du 4 juillet 1990 a transformé la Régie nationale en société anonyme. Dès octobre 1987, le PDG d'alors, Lévy, informait les cadres et la maîtrise de l'intention de l'Etat de changer le statut de Renault et précisait entre autres que la transformation avait pour but *"de mettre notre avenir entre nos seules mains"*.

L'entreprise nationale pouvait donc conclure des accords avec Volvo depuis 1971, et voilà qu'elle n'aurait plus pu le faire sans changer de statut ? En réalité, l'Etat s'apprêtait dès ce moment à brader une autre de ses entreprises, le ministre de l'Industrie l'a du reste confirmé le 28 octobre dernier en annonçant la privatisation pour le deuxième semestre 1994.

Les patrons du nouveau groupe estiment que la fusion permettra un meilleur partage des coûts de production ; les économies qu'ils espèrent ainsi réaliser d'ici à l'an 2 000 sont de l'ordre de 30 milliards de francs. Qui dit fusion dit automatiquement plan de restructuration qui risque de se traduire par des suppressions d'emplois. Les travailleurs de Renault et Volvo peuvent d'ores et déjà s'attendre à l'annonce d'une série de licenciements, pendant que les actionnaires s'enrichiront... Il est vrai que les licenciements ne sont pas nécessairement la conséquence d'une privatisation. La nationalisation elle-même n'a jamais mis personne à l'abri de ce genre de chose. Les travailleurs de Renault en savent quelque chose, qui ont vu le Régie nationale supprimer plus de 43 000 emplois entre 1982 et 1992. Quant à ceux de Berliet, s'ils ont vu la fusion avec la SAVIEM s'accompagner d'un plan qui supprimait 950 emplois, ce n'était qu'un début puisqu'en 1990 les effectifs du groupe nationalisé avaient fondu de moitié.

Alors, oui, comme le disait le PDG Lévy, mais pas du même point de vue, les travailleurs de Renault peuvent se dire : *"Notre avenir est entre nos seules mains"*.

Correspondant LO

Peugeot (Sochaux)

DES SEMAINES QUI RÉTRÉCISSENT... ET DES PAYES AVEC !

Le pseudo débat sur les 35 ou les 32 heures est largement dépassé. A Sochaux, chez Peugeot, on en est déjà aux 25 heures hebdomadaires.

Les jours chômés pour ce mois de novembre viennent d'être annoncés. Pour les milliers d'ouvriers des ateliers de fabrication, il y en aura sept. Avec les samedis-dimanches et les 1er et 11 du mois fériés, novembre n'aura donc que 13 jours travaillés. La semaine "habituelle" était, ces derniers mois, à quatre jours travaillés. Dorénavant, elle est de trois.

Fin octobre, beaucoup d'ouvriers ont vu le montant net de leur paye repasser en dessous des 6 000 F. Il y a d'ailleurs un autre montant qui baisse, c'est le montant total des cotisations versées par Peugeot et qui figure sur la feuille de paye. En effet, les patrons ne payent plus les allocations familiales. Exemple : 2 370 F en juin, et 1 636 F en octobre, pour un ouvrier P1 à 190 points.

On voit que le patron gagne sur tous les tableaux.

Jusqu'à présent, Peugeot indemnisait une partie de la perte de salaire due aux jours chômés — de l'ordre de 3 à 4 F de l'heure. Mais à partir de 350 heures de chômage cumulé sur l'année — ce qui deviendra le cas en novembre, cette indemnisation disparaîtra.

Ce sera donc une nouvelle perte sèche sur la prochaine feuille de paye, à moins que les travailleurs ne laissent pas passer ce nouveau coup.

Correspondant LO

Citroën

Un plan social suit l'autre

CALVET À LA RETRAITE !

C'est le jour de la reprise du travail, après une semaine de chômage, c'est-à-dire le mercredi 3 novembre, que les modalités du nouveau "plan social" ont été annoncées à l'usine Citroën d'Aulnay-sous-Bois. C'est ce jour-là aussi que les licenciés du dernier plan social de juillet sont venus à une petite dizaine, sur la cinquantaine de licenciés effectifs, expliquer sur le parking de l'entreprise à leurs anciens camarades de travail la duperie du prétendu plan social et de ses congés conversions.

En effet, à ce jour, on ne leur a proposé aucune embauche, ni même de stage de formation... Quant aux indemnités de licenciements, elles permettent au mieux aux plus anciens de tenir quelques mois ; elles sont au mini de ce que prévoit la convention, soit de l'ordre de cinq millions de centimes pour les plus anciens, ayant plus de vingt ans de travail dans la maison. Vingt-deux des anciens licenciés ont d'ailleurs décidé de porter devant les tribunaux leur licenciement qu'ils estiment abusif.

Plan (ANTI) Social

Déjà, le prochain plan dit social s'annonce plus massif et plus brutal encore, puisqu'il envisage la suppression de 510 emplois sur le site d'Aulnay, dont probablement 235 licenciements secs. Mais toutes les usines du groupe sont touchées, avec plus de 800 licenciements secs à Rennes et 158 à Charleville. Pour préparer le terrain, la direction a décrété un chômage massif à Aulnay, quatre jours par mois en juillet et septembre dernier, plus un en août, et six jours par mois depuis octobre. Ce programme doit être maintenu, voire amplifié, jusqu'en mars prochain.

Les ouvriers sont largement en dessous des 32 heures vantées comme le remède miracle censé permettre l'embauche. Non seulement les licenciements continuent, mais la charge de travail a considérablement augmenté et les salaires sont amputés d'autant. Au point que les ouvriers ne voient pas comment continuer à sortir la même production avec 500 postes de travail de moins à Aulnay, à moins que, comme cela s'est déjà produit, certains ateliers de montage passent en équipe normale au lieu de tourner en 2x8 et que l'usine de Vigo en Espagne, qui n'est pas concernée par le plan social, se mette à tourner double avec des heures supplémentaires à la clef.

Car pour l'instant, il n'est pas question de produire moins, la seule justification au plan social avancée dans le tract de la direction *Info-Social* étant qu'il faut *"répondre aux défis techniques et commerciaux"*. C'est à se demander ce que la direction vise de plus quand on sait que depuis plusieurs années elle annonce des gains de productivité de 12 % par an et que PSA a tout de même réalisé 48 milliards de bénéfices nets en sept ans.

La PRP, quelle "nouveauté" ?

La direction a cependant innové cette fois-ci en avançant à grand son de trompe sa préretraite progressive (PRP), dont la séduction serait telle, si on en croit la CSL, le syndicat maison, qu'elle pourrait permettre d'empêcher tout licenciement sec. La réalité est loin de ce conte de fée. La PRP n'est qu'une vieille recette qui n'était guère utilisée jusqu'à ce jour, parce qu'elle impliquait que l'usine embauche un jeune pour deux départs en PRP. Mais les gouvernements précédents ont bien œuvré en faveur des patrons, puisqu'ils ont supprimé la clause de l'embauche obligatoire !

Cette vieille recette est donc remise au goût du jour. Seulement elle n'a déjà guère eu de succès lors du précédent plan social ; sur tout Citroën-France, seuls 22 salariés ont opté alors pour cette solution. Elle ne semble pas éveiller plus d'échos aujourd'hui. En effet, pourquoi un ouvrier accepterait-il de perdre environ 1 000 F par mois sur une paie de 7 200 F net pour continuer à venir travailler à mi-temps à l'usine, à la demande du patron, un jour sur deux, une semaine sur deux ou un mois sur deux. Quitte à partir, se disent les plus âgés, autant partir tout de suite, et bénéficier d'un FNE et au moins de la prime de licenciement. On n'y perd pas plus financièrement et au moins c'est la liberté !

Sans compter que la PRP ne présente aucune garantie de travail à mi-temps, donc de paie régulière ; le chômage partiel peut continuer à faire ses ravages. Le seul avantage de la PRP est pour la direction, qui l'utilise comme une arme pour essayer de dresser les travailleurs les uns contre les autres. Seuls les plus de 57 ans auraient droit au FNE, et tous les professionnels en sont exclus. Or, à l'usine d'Aulnay il n'y a sur les 500 et quelques travailleurs qui pourraient y prétendre, que 260 FNE prévus, et 20 sur 90 à l'usine de Saint-Ouen.

La PRP vise la tranche d'âge des 50-60 ans, qui sont aussi très nombreux dans l'usine. Or s'ils ne se portent pas "volontaires", ce seront les travailleurs de 45 à 50 ans qui seront visés par les licenciements secs en avril prochain. Avec cette PRP, Citroën ne perd rien, puisqu'il paie un travail à mi-temps par un demi-salaire : c'est l'Etat qui paie le complément. Après tout, le patron pourrait mettre la main à la poche et décider de compléter, ne serait-ce qu'en puisant dans ses bénéfices, la paie de ces travailleurs... Là, il y aurait peut-être des volontaires ! Mais ce n'est évidemment pas la solution envisagée actuellement.

Pour l'instant, il est difficile à chaque travailleur de s'y retrouver dans les détails de ce plan social. Une seule chose est nette dès à présent, c'est que, quoi qu'en dise la direction, la PRP ne tente personne, et la CSL a beau vanter la chose, ses responsables ne sont pas prêts à la prendre. Citroën s'oriente donc sans doute vers un plan massif de licenciements secs visant toutes les catégories et toutes les usines du groupe. Même les employés du siège de Neuilly seront touchés, puisque la direction condescend à ne pas les licencier pourvu qu'ils acceptent de voir baisser leurs salaires et d'être rétrogradés à des salaires ouvriers !

La rapacité des patrons est sans limite, mais à force, on a vu comment ils pouvaient "tomber sur un os".

Correspondant LO

LUTTE OUVRIERE
(Union Communiste Internationaliste)

LUTTE OUVRIERE regroupe des militants pour qui le socialisme n'a ni le visage de Mitterrand, ni celui des dirigeants de l'ex-Union Soviétique. Les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine, car communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les guerres, les crises, l'épuisement des matières premières et la pollution dus à l'anarchie et à l'égoïsme de la société actuelle. Les travailleurs devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi son Parlement, ses tribunaux, sa police, son armée et exercer eux-mêmes, directement, le pouvoir, car le bulletin de vote ne peut pas changer la vie. Les travailleurs n'ont pas de patrie et ils savent qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, c'est-à-dire communistes et socialistes révolutionnaires et internationalistes.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIERE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

La Société d'Editions de Lutte Ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 - est une S.A.R.L. au capital de 20 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1er janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, José Chatroussat. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 14 000 exemplaires. Composition : Point-Virgule Photocomposition - Paris. Impression : Roto de l'Ile-de-France, 20, rue de la Victoire - 93150 Le Blanc-Mesnil - 48 65 32 75. Commission paritaire des publications n° 64 995.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
– Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
– Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : .....
PRENOM : .....
ADRESSE : .....
.....
CODE POSTAL et VILLE : .....
.....
COMPLEMENT D'ADRESSE : .....
.....
Je m'abonne à : **LUTTE OUVRIERE - LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de :
.....
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de : .....
Règlement :
- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
- par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.

Verrerie Cristallerie d'Arques (Pas-de-Calais)

PROFITS RECORDS DANS UNE MAISON DE VERRE

La fabrication de verres et flacons de luxe en cristal, comme celle de la verrerie de table plus courante, d'assiettes et d'autres objets ménagers, cela rapporte. En cumulant les résultats des bilans officiels des cinq entreprises directement liées à la VCA, la Verrerie Cristallerie d'Arques, regroupant 11 294 salariés (deux entreprises existent aussi aux Etats-Unis, et une en Espagne), on peut calculer que, pour un chiffre d'affaires d'environ 5 700 millions, la famille Durand – et quelques autres détenteurs de parts du capital – a empoché plus de 532 millions de francs de bénéfice net en 1992, soit 9,3 % du chiffre d'affaires, plus de 47 000 F par salarié et presque huit mois de salaire mensuel d'un ouvrier payé 6 000 F par mois !

"L'homme le plus riche du Pas-de-Calais"

Les années précédentes n'étaient pas moins opulentes, ce qui fait que le patron de la VCA, Durand, figure en bonne position dans le classement des cinquante premières fortunes de France selon *L'Expansion*. Il est vrai que le Durand en question se contente de dire de lui-même qu'il est *"l'homme le plus riche du Pas-de-Calais"*, ce qui n'est déjà pas si mal. Il est aussi le dernier grand employeur du bassin de Saint-Omer, et le plus grand employeur privé de la région Nord-Pas-de-Calais.

D'après le quotidien régional *La Voix du Nord*, les 11 000 et quelques emplois de la VCA induiraient 100 000 emplois dans la région, sur un total de 1,3 million de salariés. Que ce chiffre soit un peu forcé on non, il est un fait que la région de Saint-Omer vit au rythme de la VCA. En vingt ans de crise, la plupart des entreprises de textile et de métallurgie, comme les papeteries, ont soit fermé leur portes, soit réduit considérablement leurs effectifs. Et le chômage autour de Saint-Omer monte maintenant à 13,3 %, et à 14,6 % pour l'ensemble du Pas-de-Calais. En revanche la VCA, qui regroupait 4 000 salariés en 1968, a pratiquement triplé ses effectifs.

Même l'enseignement supérieur commence à dépendre de la VCA depuis que Durand a ouvert, à son propre compte, une université privée toute neuve, afin de former les cadres techniques et commerciaux qu'il dit ne pas pouvoir trouver à la sortie de l'enseignement public. Quand on est patron, on doit vraiment tout faire soi-même !

La CGT à peine tolérée

On le voit : dans les parages de Saint-Omer, on vit encore sous le régime du patron de droit divin, un régime sous lequel, jusqu'en 1968, aucun militant n'avait pu créer de syndicat... Et ce n'est d'ailleurs qu'à la suite d'un marchandage que la CGT a pu se créer à cette date.

En effet, voyant alors le vent tourner et l'agitation gagner les ateliers, c'est Durand qui prit les devants pour officialiser les quelques militants CGT clandestins. A partir de ce moment-là, les responsables de la CGT et du PCF ne cherchèrent plus à entraîner le personnel de la VCA dans la grève. Le calcul n'a finalement rien rapporté, ni aux travailleurs, ni même à l'appareil CGT. Durand a créé son propre syndicat maison "autonome", qui est hégémonique en nombre de délégués... et s'occupe essentiellement de l'arbre de Noël et d'une coopérative de consommation.

Certes, ce syndicat dominerait moins si la CGT parvenait à se présenter partout aux élections de délégués du personnel dans l'usine, et à mettre sur ses listes le nombre de candidats correspondant aux 30 % ou 50 % de voix qu'elle recueille dans les secteurs où elle se présente. Mais des pressions de toutes sortes font que, depuis des années, les quelques délégués CGT restent isolés. Il est connu de tous que s'afficher CGT, c'est fermer définitivement la porte de la VCA au fils, au frère, et même au cousin ou à la cousine.

Durand n'hésite pas à exercer des pressions directes sur les délégués : ainsi lors du comité d'entreprise d'octobre 1993, suite à la publication des bénéfices par le bulletin *Lutte Ouvrière*, Durand demanda à l'ensemble des délégués de se lever pour *"désapprouver cette publication et marquer leur confiance en la direction"*... Tous les élus se levèrent alors, à l'exception de ceux de la CGT, ce qui fut apprécié par beaucoup de travailleurs de la VCA.

Le cristallier n'aime pas la transparence

La publication des chiffres de son enrichissement sur le dos des salariés a froissé ce vestige des barons d'industrie du siècle dernier. Tous les salariés de la VCA ont ainsi reçu à domicile une *Mise au point*, où leur patron dénonce : *"Une petite feuille anonyme intitulée* Lutte Ouvrière (dont) *l'auteur critique des points de détail* (sic) *relatifs aux conditions de travail et aux salaires, d'une façon si vulgaire et outrancière que j'ai préféré jusqu'ici ne pas y répondre"*. Mais, déplore Durand, *"le dernier bulletin s'intéresse aux bénéfices de l'entreprise qui ne sont pas secrets et que nous communiquons confidentiellement aux membres du comité d'entreprise, comme le prévoit la loi"*.

Heureusement qu'il y a quelques lois, sinon les comptes des capitalistes, même ceux du verre, seraient obscurs comme la brique !...

Dans son "message" au personnel, Jacques Durand affirme que depuis 66 ans, *"les bénéfices ont servi à construire l'ensemble industriel"* et qu'il ne récupérerait ce capital que s'il vendait l'ensemble, mais *"ne le fait pas pour que* (sa) *famille continue à assurer son rôle social pour le bien de tous"* ! On pourrait ajouter : et pour son bien à elle d'abord.

Car si le personnel bénéficie de loisirs à prix réduits... dans un camping de Sainte-Cécile, sur la côte du Pas-de-Calais, la famille Durand et ses proches bénéficient d'un golf, de chasses, de châteaux dans le Bordelais et de revenus qui lui permettent de voyager et d'aller se dorer la pilule dans des endroits qui ne sont guère accessibles à la bourse du commun des mortels de la VCA !

Comme quoi décidément, le capitalisme de papa est encore vert...

Correspondant LO

Ph. Informations

ÇA BAIGNE POUR DURAND, PAS POUR LE TRAVAILLEUR DU RANG...

Sans doute, on ne souffle plus depuis longtemps le verre à la main et, à la VCA, beaucoup de tâches sont maintenant automatisées. Mais les presses automatiques, qui recueillent la goutte de verre en fusion venant des fours, tournent et frappent à une vitesse de plus en plus grande dans une chaleur et un bruit d'enfer.

Derrière ces presses, et après leur passage dans des arches de refroidissement, les verres sont contrôlés et ramassés sur les tapis par des ouvriers qui doivent subir la cadence de la chaîne. C'est un travail abrutissant, toujours debout en piétinant. Des milliers de verres, des milliers d'assiettes qui défilent toute l'année...

Sur les 8 000 ouvriers et ouvrières des usines Durand, plus d'un tiers travaillent en équipes continues : un matin, un après-midi, une nuit, un repos, un matin, etc., 365 jours par an. C'est un rythme épuisant pour la santé.

Tout cela pour un salaire moyen de 7 000 F net par mois, ancienneté de 15 ans et primes comprises, et alors que seuls quelques centaines de conducteurs de machines touchent autour de 10 000 F par mois, il n'y a pas vraiment de quoi chanter, comme les Charlots, *"merci patron"*. En fait de Charlot, on pense plutôt à celui des *Temps modernes*...

Lire

Somalie, la guerre perdue de l'humanitaire

AFP

Déchargement de nourriture sous la surveillance des bandes armées.

de Stephen Smith

Journaliste au quotidien *Libération*, couvrant l'Afrique subsaharienne, Stephen Smith a pour lui de se rendre sur le terrain, et souvent bien avant que certains de ses confrères ne trouvent médiatique d'y installer leur fax ou d'y planter leur caméra.

Avoir été parmi les premiers à se rendre en Somalie, quand le régime de Siad Barré vivait ses dernières heures et les seigneurs de la guerre se déchiraient pour se placer en position de lui succéder, lui a ainsi fourni suffisamment d'éléments pour dénoncer ici l'opération militaire américaine qui prétendait "rendre l'espoir" au peuple somalien : *"Loin d'avoir œuvré à la formation d'un monde meilleur, la communauté internationale n'a servi que de police humanitaire : assurant la circulation des convois d'aide, intraitable "flic" face aux bandits armés, gendarme planétaire et, bientôt, shérif mondial. A qui, au juste, a-t-on rendu ainsi l'espoir ? Aux crève-la-faim ou aux repus ?"*.

Les organisations humanitaires quittent en ce moment la Somalie. Elles disent ne plus vouloir servir de caution à l'intervention américaine, elle-même dissimulée derrière les couleurs de l'ONU. Mais l'un des principaux intérêts de ce livre est de montrer ce qu'a été l'attitude de ces organisations non gouvernementales, les ONG. Leurs représentants ont eu le courage de venir lorsque la situation des Somaliens était particulièrement difficile : après le lâchage de Siad Barré par les puissances impérialistes, le pays sombrait dans l'anarchie. Mais elles ne purent se tenir en dehors des conflits entre bandes rivales qui se déchiraient le pays.

Le *"pacifisme humanitaire – tout comme la neutralité du CICR (la Croix-Rouge) – a fait long feu à Mogadiscio,* explique Stephen Smith. *Dès l'été 1991, secouristes et secours ont leurs vigiles armés, des membres des milices locales qui, pour ce service, sont rémunérés."* Puis ce sera le tour de Médecins Sans Frontières. Bientôt un *"Mad Max suivra chaque voiture de MSF dans tous ses déplacements"*. (Les Mad Max sont ces véhicules armés des clans somaliens).

En septembre 1991, cinq ONG étaient présentes en Somalie. L'une d'entre elles louait l'intégralité de ses infrastructures à des proches du général Aïdid : une résidence, des bureaux, des entrepôts, des camions, des voitures. Pour se faire une idée des sommes en jeu, la location d'une villa de standing était à l'époque de 30 000 F par mois. Tout compris, un véhicule revenait à environ 300 F par jour. Le chauffeur et plusieurs miliciens étaient founis à ce prix. La location d'un Mad Max, 1 000 F par jour, équivalait pratiquement au revenu annuel par habitant dans ce pays (1 200 F).

L'auteur rappelle aussi comment a été organisée l'intervention militaire. L'ONU, notamment son secrétaire général, a écarté de Somalie ceux parmi ses collaborateurs qui essayaient de parvenir à une solution négociée avec les différents clans. Les chiffres de l'aide alimentaire perdue ont été délibérément truqués pour justifier l'intervention. L'ONU était aidée dans cette besogne par des ONG pas si non-gouvernementales que cela, comme les organisations américaines CARE et International Medical Corps, et par la presse internationale qui, par complicité ou par ignorance, amplifia tout dans le sens souhaité par les dirigeants des Etats-Unis.

Sans contenir de réelles révélations, et malgré quelquefois des naïvetés de l'auteur lorsqu'il s'interroge sur le rôle que les gouvernants font jouer à la presse ou aux ONG, le livre montre cependant combien, dès le départ, le prétexte humanitaire n'a été que le paravent d'une opération de police militaire des Etats-Unis, épaulés comme pendant la guerre du Golfe par leurs alliés empressés, la France notamment.

Jacques FONTENOY

Somalie,
la guerre perdue de l'humanitaire
de Stephen Smith.
Ed. Calmann-Lévy, 243 p., 98 F.

Voir

Le nombril du monde

d'Ariel Zeitoun

avec Michel Boujenah

Bajou, un petit Juif tunisien interprété par Michel Boujenah, est plutôt disgrâcié par le sort ; pauvre de naissance, affligé de surcroît d'une obésité maladive, il n'en rêve pas moins de quitter la ferme où il débute comme comptable pour conquérir Tunis. Il a appris à compter avant de savoir lire, et la fortune ne peut que sourire à qui sait compter, surtout si les scrupules ne l'étouffent pas. Les minotiers de la ville ont ruiné son patron, il se fera donc minotier. A la faveur de la guerre, des trafics, du marché noir, le voilà nanti d'une des plus grosses fortunes de la ville. Et avec la fortune, tout s'achète, le pouvoir, la reconnaissance des grands et même l'amour, du moins le croit-il. Il peut donc s'acheter, malgré sa résistance, la femme de ses rêves, fine, jolie, intelligente et sensible mais ayant le malheur d'être d'une famille ruinée.

Bref, plus laid, plus retors, et finalement plus misérable que Bajou tu meurs ! Car Bajou n'est pas Rastignac, il n'en a ni la séduction ni l'entregent. Sa seule stratégie est limitée : user du chantage et du rapport de force pour imposer sa loi dans un petit monde de requins.

En toile de fond, Ariel Zeitoun brosse trente ans de vie tunisienne, ou plutôt de la communauté juive tunisienne, du Protectorat à l'occupation allemande puis à l'indépendance et au bombardement de Bizerte par l'armée française, qui entraîna l'exil des Juifs de Tunis. Car la communauté juive, riche ou pauvre, intermédiaire entre le colonisateur et la population arabe même si, par son mode de vie et ses traditions, elle était bien plus proche des Arabes, en subit les conséquences lors de l'indépendance, un peu comme en firent l'expérience les Pieds Noirs d'Algérie.

Les scènes historiques manquent un peu de souffle et sans doute de moyens, mais c'est sans complaisance aucune à l'égard de sa communauté d'origine qu'Ariel Zeitoun retrace son histoire. L'ensemble est un peu lent et certaines scènes, dont celle du viol conjugal, sont sans doute trop insistantes ; mais les femmes sauvent ce film qui sans elles ne montrerait que des comportements odieux. De Delphine Forest qui interprète une épouse sacrifiée éblouissante, à Marie-Josée Nat en mère rétrograde et traditionnelle, Ariel Zeitoun a mis en scène des personnages qui touchent juste et entraînent le spectateur jusqu'au bout du voyage.

Cécile BERNIER

Grande-Bretagne

Trafic d'orphelins en plein vingtième siècle !

CHARITÉ BIEN PENSANTE... ET INTÉRESSÉE

Le 8 novembre, France 2 présentait *Les orphelins de Liverpool*, un film australien qui retrace un épisode romancé de l'histoire des quelque 130 000 orphelins dont les autorités anglaises se débarrassèrent de 1947 à 1967 en les envoyant aux quatre coins de l'ancien Empire britannique.

Ce film, présenté cet été à la télévision britannique, malgré les nombreuses coupures, a profondément choqué ceux qui ont eu la chance de le voir. Les autorités commencèrent par nier, puis elles se cantonnèrent dans un silence pudique en se réfugiant derrière cette règle de la "démocratie" anglaise selon laquelle cinquante ans doivent s'écouler avant qu'un document gouvernemental soit placé dans le domaine public.

En fait cela fait quinze ans que Margaret Humphreys, une employée des services sociaux de Nottingham, remue ciel et terre pour retrouver la trace de ces déportés. Car c'est bien de déportation qu'il s'agit puisque jamais les enfants concernés ne furent autorisés à rentrer en Grande-Bretagne. Envoyés en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Canada, en Jamaïque, en Rhodésie ou en Afrique du Sud, ils furent privés de toute identité et placés sous la tutelle d'institutions, pour la plupart religieuses, ou de familles, à qui ils servirent de main-d'œuvre à bas prix. Et si l'on en juge par les nombreux cas révélés à la presse par Margaret Humphreys, ces enfants connurent bien plus souvent les mauvais traitements, voire les sévices les plus abjects, que la *"saine éducation par le travail"* que prétendaient leur offrir leurs soi-disant bienfaiteurs anglais.

Ce scandale, et il faut bien parler de traite d'enfants à son propos, pour inimaginable qu'il puisse paraître aujourd'hui dans un pays comme la Grande-Bretagne, n'est sans doute qu'une très petite partie d'un autre scandale, sur une plus grande échelle – celui de l'énorme "marché" de la charité dans ce pays.

Ce sont ces fondations charitables qui avaient la responsabilité des enfants déportés. Ce sont elles qui organisèrent leur déportation. Pour servir quels intérêts ? Ceux de l'Eglise anglicane manquant de fidèles loyaux dans le Commonwealth ? Ceux de l'Etat britannique dont la politique était alors, à défaut de conserver sa position impériale, d'encourager l'émigration vers les anciennes colonies ? Ou bien des intérêts de marchands d'esclaves tout simplement ? Sans doute un mélange de tout cela. Mais ce qui est sûr c'est qu'alors, comme aujourd'hui, les "charities" comme on les appelle, marchaient main dans la main avec les autorités dont elles se chargeaient souvent des basses besognes, moyennant subsides bien entendu.

Depuis les années 1970, le rôle social des "charities" a diminué au profit des services sociaux de l'Etat. Mais en partie seulement. Des secteurs entiers de la vie sociale continuent à être entre leurs mains, en particulier dans la santé, la psychiatrie et l'éducation spécialisée. Et si le contrôle qu'exercent les autorités sur les orphelinats dits charitables est plus étroit aujourd'hui, ceux-ci détiennent encore un quasi-monopole dans bien des régions.

Il faudrait des livres pour retracer les scandales de corruption qui ont éclaté ces dernières années autour des "charities", auxquels viennent s'ajouter autant de scandales de moeurs dans les institutions pour enfants et adolescents.

Mais, à l'heure où l'Etat en est à diminuer les prestations sociales au profit des subventions à la bourgeoisie, il n'est pas question de toucher au rôle social des "charities". Et la plupart de ces scandales ont été vite étouffés.

Ajoutons que les intérêts en jeu sont considérables. A l'heure actuelle, le secteur charitable admet un chiffre d'affaires annuel de plusieurs dizaines de milliards de francs, provenant en partie de l'Etat, plus encore des municipalités, et surtout de la générosité de la population qui, riche ou pauvre, met facilement la main à la poche.

Alors quand on voit l'épouvantable calvaire infligé à ces enfants, tel qu'il est décrit dans *Les orphelins de Liverpool*, il faut se souvenir que cela n'appartient sûrement pas seulement au passé, et qu'aujourd'hui encore cette charité-là continue à servir de couverture au fric, et à faire sans doute bien d'autres victimes.

F.R.

Procès de Preston

UNE JUSTICE BARBARE POUR UNE SOCIÉTÉ BARBARE

Le 1er novembre s'est ouvert à Preston, dans le centre de l'Angleterre, le procès de deux garçons de 11 ans, accusés d'avoir enlevé puis battu à mort un enfant de deux ans en février dernier, dans un quartier ouvrier de Liverpool.

Ce procès fait sensation. De la "Une" des journaux aux écrans de la télé, les journalistes britanniques s'interrogent gravement sur ce qui peut expliquer un tel crime, parlent de *"nouvelle criminalité"* et décrivent ad nauseam la *"jungle"* des quartiers pauvres des grandes villes américaines.

Que l'on en vienne à prendre conscience des conséquences de la dégradation sociale due à la crise au cours des dix dernières années et que l'on s'en indigne, c'est sans doute une bonne chose. Mais, dans ce concert d'indignation, il y a une chose dont personne ne semble s'indigner, c'est de la parodie de justice que constitue ce procès.

Que le crime de ces garçons soit abominable est évident. Mais que l'on demande à un jury de douze personnes tirées au hasard et travaillées par une presse qui réclame démagogiquement vengeance, de juger de la culpabilité des accusés, que l'on attende d'un juge dont la compétence ne dépasse pas les recueils de jurisprudence, de prononcer une peine, cela c'est un scandale.

Faut-il un long procès, des plaidoiries interminables, la comparution de centaines de témoins et d'experts et des centaines de kilos de paperasses policières, pour affirmer que torturer et assassiner un enfant de deux ans relève de la médecine, a fortiori quand les tortionnaires ont dix ans ? Qu'un tel procès puisse se tenir, qu'on puisse y discuter de "châtier" les accusés, d'envoyer moisir en prison des coupables de cet âge, chose rare mais parfaitement légale en Grande-Bretagne, témoigne de la barbarie d'une justice qui date d'un autre âge, celui où les troubles mentaux étaient traités comme des délits.

Mais il y a plus barbare encore dans ce procès. Car si l'affaire n'a pas été laissée aux psychiatres, si elle est aujourd'hui montée en épingle, c'est que la police a voulu en faire une démonstration de son efficacité.

En effet, lorsque le corps de la petite victime a été découvert, la police du Merseyside était l'objet d'une série de scandales accusant l'incompétence, voire la corruption de certains de ses membres. Ses dirigeants ont choisi ce crime, parce qu'il suscitait l'indignation générale. Ils ont lancé une centaine de limiers sur la piste des assassins, mobilisant la population et d'énormes moyens matériels pendant des mois. Sans doute ne s'attendaient-ils pas à trouver des gamins, mais une fois l'opération lancée, le pire est qu'ils ont fait le choix de la pousser jusqu'au bout, pour ne rien perdre du succès publicitaire qu'ils en attendaient. Ils sont servis.

F.R.

VIENT DE PARAÎTRE

Lutte de Classe
Octobre - novembre 93
(N° 2 - Nouvelle série)

Au sommaire

FRANCE :
- **Les grévistes d'Air France ont imposé une reculade au gouvernement Balladur.**

IRLANDE DU NORD :
- **Quand les bombes servent aux appareils à se tailler une place à la table des négociations.**

RUSSIE :
- **Après la "bataille du Parlement", Eltsine concentre de plus en plus de pouvoir, mais c'est le pouvoir qui se désagrège.**
- **Tracts de militants trotskistes.**
- **Les privatisations et la bourgeoisie.**

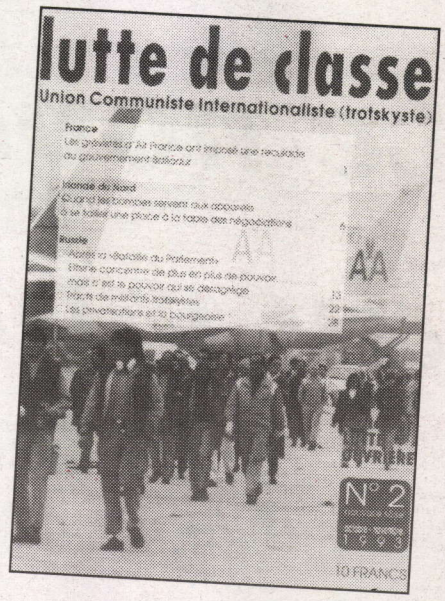

La nouvelle série de *"Lutte de Classe"* est uniquement en langue française. Prix : 10 F, envoi contre 12 F en timbres.

Lutte Ouvrière - Directeur de la Publication : Michel Rodinson - Commission paritaire n°64-995